



**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES  
ET DES SCIENCES DE GESTION**

**Département des Sciences Commerciales**

## **Mémoire**

**Pour l'obtention du diplôme de master en Sciences commerciales**

**Option : Finance et Commerce International**

**Thème :**

**Internationalisation bancaire : les déterminants du choix  
d'implantation des banques étrangères en Algérie**

**Cas de la ville de Bejaïa.**

**Réalisé par :**

**Hadroug Nawel**

**Hamdouni Hanane**

**Encadré par :**

**Mme Boulahouat Mahdia**

**Membres du jury :**

**Mme Belaidi Tinhinane**

**Mme Khelladi Houda**

**Promotion 2023**

# **Remerciements**

## Remerciements

Nos remerciements vont tout d'abord à notre promotrice Mme Boulahouat, qui nous a soutenues tout au long du travail. Ses nombreux commentaires, ses judicieux conseils et sa grande patience nous ont considérablement aidés dans l'élaboration de ce mémoire.

Nous remercions également les membres du jury, pour l'honneur qu'ils nous ont fait en acceptant d'évaluer ce travail.

Nous exprimons notre gratitude à tous ceux et toutes celles qui ont contribué de près ou de loin à la concrétisation de ce travail.

MERCI.

# **Dédicace**

## Dédicace

Nous dédions ce travail :

À nos chers parents qui nous ont soutenus et encouragés durant toute notre scolarité,

À nos chers frères,

À nos chères sœurs,

À nos deux familles respectives,

Et à tous nos ami(e)s.

Ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

## Liste des abréviations:

<b>ABC</b>	<b>ArabBanking Corporation</b>
<b>ABEF</b>	Association des banques et des établissements financiers
<b>AGB</b>	Algerian Gulf Bank
<b>ALC</b>	Arab leasing corporation
<b>BA</b>	La banque d'Algérie
<b>BACB</b>	British Arab commerciale bank
<b>BADR</b>	la Banque de l'Agriculture et de Développement Rural
<b>BCA</b>	Banque centrale d'Algérie
<b>BEA</b>	Banque extérieur d'Algérie
<b>BCCI</b>	Bank of crédit and commerce international
<b>BCIA</b>	Banque du commerce et de l'industrie de l'Algérie
<b>BIAT</b>	Banque international arabe de Tunisie
<b>BICI</b>	Bank of Hungarian Savings
<b>BN</b>	Banque nationale
<b>BNA</b>	Banque nationale d'Algérie
<b>BNP</b>	BNP Paribas El-Djazair
<b>CAAR</b>	Société algérienne d'assurance et de réassurance
<b>CAAT</b>	Compagnie algérienne d'assurances et transport
<b>CAD</b>	Caisse algérienne de développement
<b>CCRMA</b>	Caisse centrale mutuelles agricole
<b>CCMSA</b>	Caisse centrale des mutualités sociales agricoles
<b>CEDAC</b>	Compte En Dinars Algérien Convertibles
<b>CIB</b>	corporate investment banking
<b>CIC</b>	Crédit industrielle et commerciale
<b>CMAR</b>	Caisse mutuelle agricoles retraite
<b>CMC</b>	Le Conseil de la Monnaie et du Crédit
<b>CNAS</b>	Comité national d'action social

<b>CNEP</b>	Caisse nationale d'épargne et de prévoyance
<b>CNMA</b>	Caisse nationale de mutualité agricole
<b>CPA</b>	Crédit populaire Algérien
<b>DA</b>	Dinar algérien
<b>EPE</b>	Entreprises publiques économiques
<b>FMI</b>	Fond monétaire international
<b>FMN</b>	Firmes multinational
<b>HSBC</b>	Hongkong and shanghai banking corporation limited
<b>IDE</b>	Investissements directs étrangers
<b>LMC</b>	la Loi sur la Monnaie et le Crédit
<b>MLA</b>	Maghreb leasing algérie
<b>MNB</b>	McCook Nebraska Banking
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale de Commerce
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>PFO</b>	La place financière off-shore
<b>PME</b>	Petite moyenne entreprise
<b>SAA</b>	Société national d'assurance
<b>SEIF</b>	La société européenne d'ingénierie financière
<b>SGA</b>	Société générale Algérie
<b>SNL</b>	La société nationale de leasing
<b>SPA</b>	Société financière d'investissement de participation et de placement
<b>SRH</b>	Société de refinancement hypothécaire
<b>UBAF</b>	L'union de banques arabes et française
<b>ZLE</b>	zones de libres échanges

## **Liste des tableaux**

<b>Tableau N° 01 : Avantages et inconvénients des différentes formes d'implantations directes.....</b>	<b>19</b>
<b>Tableau N°2 : les banques étrangères et les date de début de leurs activités en Algérie. 40</b>	<b>40</b>
<b>Tableau N°3 : Liste des banques étrangères implantées en Algérie. ....</b>	<b>52</b>
<b>Tableau N°04 : Les principaux indicateurs économiques des établissements industriels de la wilaya par secteurs d'activités : .....</b>	<b>65</b>
<b>Tableau N°5 : Tableaux représentatifs des banques installé au niveau de la ville de Bejaia .....</b>	<b>66</b>
<b>Tableau N°6 : Présentation de l'échantillon de notre enquête.....</b>	<b>68</b>
<b>Tableau N°7 : La date de début d'activité des banques étrangères au niveau de la ville de Bejaia et leurs pays d'origine .....</b>	<b>75</b>
<b>Tableau N°8 : formes de représentation des banques étrangères dans la ville de Bejaia 76</b>	<b>76</b>
<b>Tableau N°9 : les déterminant d'implantations des banques étrangères dans la ville de Bejaia. ....</b>	<b>77</b>

## **Liste des figure**

<b>Figure N°1 : Relation performance-internationalisation à trois phases et en S horizontal .....</b>	<b>24</b>
<b>Figure N°2 : Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par banque. ....</b>	<b>57</b>
<b>Figure N°3 : Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par pays d'origine... 58</b>	<b>58</b>

## **Liste des schémas**

<b>Schéma N° 1 : Les vagues de l'internationalisation des banques .....</b>	<b>10</b>
<b>Schéma N°2 : Le système bancaire algérien. ....</b>	<b>43</b>

## **Liste des annexes :**

<b>Annexe N° 01 : Guide d'entretien</b>	
---	--

# **Sommaire**

**Remerciements**

**Dédicace**

**Liste des abréviations:**

**Liste des tableaux**

**Liste des figure**

**Introduction Générale : ..... 1**

## **CHAPITRE 01**

### **Cadre conceptuel sur l'internationalisation bancaire**

**Section 01 : Aperçu théorique sur l'internationalisation bancaire ..... 5**

**Section 02 : Les démarches de l'internationalisation bancaire ..... 15**

## **Chapitre 02**

### **Aperçu sur le système bancaire Algérie**

**Section 01 : Historique et évolution du système bancaire algérien..... 28**

**Section 02 : Les formes et les conditions d'implantation des banques étrangères en Algérie.  
..... 47**

## **Chapitre 03**

### **Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie Cas de la ville de bejaia**

**Section 01 : Bejaia « Découverte de la ville et de son secteur bancaire ..... 64**

**Section 02 : Enquête de terrain auprès des banques étrangères de la ville de Bejaia ..... 67**

**Conclusion générale ..... 82**

**Bibliographie**

**Annexes**

**Table des matières**

**Résumé**

# **Introduction Générale**

### **Introduction Générale :**

L'étude de la théorie classique de l'internationalisation des entreprises constitue une base pour appréhender le phénomène de l'internationalisation des institutions bancaires. Cette forme d'internationalisation est vaste et s'est déroulée en trois étapes essentielles. Ainsi, dans les années 1830, la Banque d'Angleterre a été la première à établir une vague d'agences dans les territoires coloniaux. La deuxième phase a été initiée dans les années 1960 par la Bank of America, qui s'est intéressée aux principales places financières des pays développés. Enfin, la troisième vague a été lancée au début des années 1990 par les banques européennes, renforçant ainsi leurs opérations en Amérique latine.

Tout comme d'autres pays en développement, l'Algérie devrait s'intégrer dans l'économie mondiale en mettant en œuvre des réformes économiques et financières visant à libéraliser son économie et son système financier. En effet, l'Algérie, a rapidement réalisé qu'elle devait ouvrir son secteur bancaire à la participation étrangère dans les années 90.

Dans ce contexte, l'Algérie a commencé à mettre en place des politiques visant à attirer les investissements étrangers, en particulier dans le secteur financier, par le biais de vastes réformes économiques et financières. Ainsi, dans le cadre de la transition vers une économie de marché, des lois sur la monnaie et le système de crédit ont été promulguées en avril 1990. Les mesures les plus importantes ont porté sur l'autonomie bancaire et l'ouverture du secteur bancaire aux activités des investisseurs nationaux et étrangers. Par conséquent, ces lois devraient améliorer l'économie du secteur bancaire, diversifier les sources de financement pour les acteurs économiques et encourager l'implantation de banques étrangères.

Cette ouverture aux investisseurs étrangers s'est traduite par l'arrivée de plusieurs banques étrangères provenant de différents pays, après avoir obtenu l'approbation de la Banque d'Algérie. À partir de l'année 2000, l'implantation des banques étrangères en Algérie s'est renforcée, ces banques ont élargi leurs réseaux dans plusieurs wilayas du pays.

Le paysage bancaire a donc été complètement transformé, avec la présence non seulement des banques publiques, mais aussi de banques privées algériennes et de banques privées étrangères établies en Algérie. Les investissements des banques étrangères, en particulier des banques françaises, ont marqué leur présence sur le marché algérien.

L'objectif de ce travail consiste à apporter des explications et des éclaircissements sur la problématique relative à l'implantation des banques étrangères en Algérie, tout en mettant

## Introduction générale

---

l'accent les principaux facteurs attractifs de ces banques. De même, il est question d'évoquer les barrières qui entravent l'installation de ces dernières en Algérie.

Afin de répondre à cet objectif, notre problématique s'énonce comme suit

- ❖ Quels sont les déterminants ayant favorisé l'implantation des banques étrangères en Algérie ?

De cette question principale, dérivent les sous questions suivantes :

- Quelles sont les principales formes d'implantation des banques étrangères en Algérie ?
- Quelles sont les conditions évoquées par les autorités algériennes concernant l'implantation des banques étrangères ?
- Quels sont les principaux obstacles qui entravent l'implantation de banques étrangères en Algérie ?

### **Hypothèses :**

Pour cerner la problématique de notre thème, il est important d'énoncer des hypothèses sur lesquelles nous fonderons notre travail :

**H1 :** Le choix d'implantation des banques étrangères en Algérie est influencé par la stabilité de l'environnement économique et social du pays.

**H2 :** La réglementation bancaire, les conditions spécifiques établies par les autorités algériennes et le cadre institutionnel régissant l'activité bancaire en Algérie constituent des obstacles à l'implantation des banques étrangères dans le pays.

### **Choix et intérêt du mémoire :**

L'intérêt de ce mémoire est de faire un état des lieux du marché bancaire algérien et de montrer les différentes formes et les conditions d'implantation des banques étrangères en Algérie. De même, nous tenterons, dans ce travail, de présenter les déterminants d'implantation des banques étrangères en Algérie

### **Structure du mémoire :**

Pour bien mener notre travail de recherche et pour pouvoir apporter de réponses à notre problématique, nous avons jugé utile de structurer le travail en trois chapitres :

## Introduction générale

---

**Chapitre 1 :** Dans ce chapitre consacré à l'internationalisation bancaire, nous examinerons les aspects fondamentaux liés aux banques étrangères. Dans la première section, nous explorerons les concepts clés associés à l'internationalisation bancaire. Nous étudierons également les activités des banques multinationales. Dans la deuxième section, nous nous pencherons sur les démarches de l'internationalisation bancaire, en analysant les différentes formes d'implantation utilisées par les banques étrangères, ainsi que les motivations qui les poussent à s'implanter à l'étranger.

**Chapitre 02 :** Dans ce chapitre consacré au secteur bancaire algérien, nous présenterons l'historique et l'évolution du système bancaire, ainsi que les premières réformes mises en place. Nous analyserons également les lois et les réglementations qui encadrent l'activité bancaire en Algérie, ainsi que la structure actuelle du système bancaire. Dans la section suivante, nous nous pencherons sur les différentes formes d'implantation des banques étrangères en Algérie. Nous aborderons les conditions évoquées par les autorités algériennes concernant l'implantation et identifierons les principaux obstacles auxquels sont confrontées les banques étrangères lors de leur implantation en Algérie.

**Chapitre 03 :** Ce chapitre fera l'objet d'une enquête de terrain, réalisée auprès des banques étrangères implantées au niveau de la ville de Bejaia.

**Chapitre 01 : Cadre conceptuel  
de l'internationalisation  
bancaire**

## **Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire**

---

L'intérêt croissant accordé à l'internationalisation des banques s'explique par leur expansion continue au fil des années. Nous constatons une mondialisation progressive de l'activité bancaire, où le financement des prêts locaux est de plus en plus réalisé à partir des fonds collectés sur les marchés étrangers, et non plus seulement sur le marché national. En conséquence, l'enjeu de la croissance se déplace vers l'international, et les raisons d'investir se diversifient.

Ce chapitre comprend, en premier lieu, le cadre théorique du développement à l'international des firmes bancaires. Dans la première section, nous allons procéder à la présentation de divers aspects théoriques relatifs à l'internationalisation des banques. Dans la deuxième section, nous verrons les nouvelles formes de présentation des banques à l'international tout en citant les raisons qui les ont menés à s'implanter à l'étranger, de même nous citons les stratégie et démarche d'internationalisation des banques.

### **Section 01 : Aperçu théorique sur l'internationalisation bancaire**

Dans cette section, nous allons décrire la présentation de la banque étrangère, l'évolution de l'internationalisation bancaire, et l'offre bancaire. Nous traiterons également, les objectifs d'exercice de l'activité bancaire en dehors du territoire national.

#### **1- Les concepts liés à l'internationalisation bancaire**

La multinationalisation est un changement qui conduit les entreprises ou les banques à adopter des nouvelles stratégies afin d'assurer leur continuité dans le but de tirer profit des différents pays à étrangère.

##### **1-1 L'internationalisation bancaire :**

En économie, l'internationalisation est une stratégie de développement d'une entreprise au-delà de son marché national d'origine. Elle peut se manifester par l'implantation d'unités de production dans d'autre pays ou la conquête de plusieurs marchés nationaux. L'internationalisation bancaire est une opération qui permet à une banque d'entretenir des activités internationales à partir de son pays d'origine. Autrement dit, ce type de banque finance des actifs étrangers sans s'établir physiquement dans leurs pays. Ces banques proposent leurs produits et services dans plusieurs pays, elles permettent d'ouvrir des comptes bancaires à l'étranger, obtenir des cartes bancaires et effectuer des virements internationaux.

# Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

## 1-2 La multinationalisation bancaire :

Nous pouvons définir la multinationalisation bancaire comme étant la banque multinationale qui est une entreprise qui produit à l'étranger. « La banque multinationale est une banque qui détient et contrôle des activités bancaires dans plusieurs pays ».

Il s'agit également d'un établissement financier qui collecte des dépôts et accorde des crédits grâce à des entités localisées dans plus d'un pays<sup>1</sup>. Il réalise ainsi des investissements directs dans plusieurs pays comme BNP Paribas.

La principale différence entre l'internationalisation bancaire et la multinationalisation bancaire en termes d'activité tient à la façon de financer les actifs étrangers<sup>2</sup>. En effet une banque internationale utilise des fonds provenant de son marché interne tandis qu'une banque multinationale utilise des fonds collectés sur le marché étranger lui-même. En d'autres termes, la première finance les emplois locaux à partir des ressources locales, alors que la seconde est centrée sur des activités transfrontières.

Ainsi, une banque multinationale est toute banque qui est implantée et exerce une activité dans plus d'un pays, par contre la banque internationale renvoie aux opérations bancaires à partir de son pays d'origine.<sup>3</sup>

## 1-3 L'aperçu historique sur l'internationalisation bancaire :

Jusqu'au début des années 1980, les relations économiques entre les pays étaient caractérisées par l'internationalisation. L'internationalisation du secteur bancaire en particulier s'est déroulée en trois phases :

### 1-3-1 Les vagues d'internationalisation :

Tout au long de son histoire, jusqu'à aujourd'hui, la banque a été affectée par les changements du paysage financier mondial et la montée des pressions concurrentielles. A ce titre, elle a subi plusieurs transformations, redéfinissant ses rôles et ses activités.

---

<sup>1</sup>Medhi N et Hamadou B « les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire l'étranger » la revue des sciences de gestion, direction et gestion, (n°224-225), année 2007, p.167

<sup>2</sup> ClauleyMC,Rund JS WooldbridgePD «mondialisation de l'activité bancaire» rapport trimestriel BRI 2002 ,P45

<sup>3</sup>Medhi N et Hamadou B,op cit p167

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

Les experts divisent les événements d'internationalisation bancaire en trois périodes principales, qu'ils appellent : les vagues d'internationalisation bancaire<sup>4</sup>. Chacun d'eux a ses propres caractéristiques.

### **1-3-1-1 La première vague d'internationalisation :**

Elle a été introduite par les banques européennes au 19<sup>ème</sup> siècle, plus précisément vers les années 1830 (figure 1). Cette période, caractérisée par la révolution industrielle, a facilité les flux commerciaux interrégionaux puis internationaux grâce à l'invention de différents modes de transport, réduisant ainsi les coûts de transport.

Dans ce cas, le système économique est passé du capitalisme commercial au capitalisme de la finance bancaire et des grands trusts.

Cette période a également été caractérisée par la colonisation extensive des pays européens qui ont exploité (par l'investissement de capitaux) ce nouveau capitalisme. Cet investissement leur a permis de développer davantage leur production manufacturière et d'augmenter leur capacité d'extraction des matières premières<sup>5</sup>.

### **1-3-1-2 La deuxième vague d'internationalisation**

L'Europe est sortie de deux guerres mondiales, affaiblie économiquement et financièrement. C'est aussi l'époque où les États-Unis deviennent la première puissance mondiale.<sup>6</sup>

Ainsi, la deuxième vague d'internationalisation bancaire dans les années 1960 a été initiée par les banques américaines exportatrices de banque de détail, une réglementation financière stricte empêchant la formation de conglomérats.

Ce qui est différent dans cette seconde vague, c'est la diversification des choix géographiques d'internationalisation. Une banque multinationale américaine (MNB) s'est

---

<sup>4</sup>BOUABDALLAH W. : Les déterminants de l'IDE dans le cadre du système bancaire Algérien : Etude comparative entre les banques publiques et les banques étrangères, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Aboubekr Belkaid (Tlemcen), 2015, P101.

<sup>5</sup> Politique économique pratiquée en Europe sur la période allant du début du XVI<sup>ème</sup> siècle jusqu'au XVII<sup>ème</sup> siècle. Ce courant mesurait la puissance de l'Etat par la quantité d'or et de métaux précieux qu'elle détenait ; et non pas par sa capacité à produire des biens et services.

<sup>6</sup> En effet en 1945, les Etats unis possédaient les trois quarts des réserves mondiales en or. Puis, les sorties de capitaux des Etats unis se sont accrues de façon modérée fournissant à l'économie mondiale les moyens pour se reconstruire.

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

intéressée à de nouveaux marchés dans les pays développés (tels que le Japon et les centres financiers asiatiques) qui offraient de fortes opportunités de croissance.

### 1-3-1-3 La troisième vague d'internationalisation :

Début des années 1980 a vu une accélération de l'internationalisation du secteur bancaire, notamment en Europe. La chute du mur de Berlin (1989), la mise en place du marché unique des capitaux (1990) et la volonté de l'Union européenne d'absorber les anciennes républiques soviétiques ont entraîné de profonds changements dans les économies de ces pays.<sup>7</sup>

L'internationalisation de la banque s'est ainsi opérée dans le cadre de la globalisation financière, fondée sur trois facteurs principaux (la déréglementation, la désintermédiation et le décloisonnement) appelés la « règle des 3D ».

#### ❖ La déréglementation :

C'est la libéralisation et l'expansion des opérations bancaires, y compris l'abolition de la réglementation du crédit. Cependant, il a été souligné que les banques deviendront plus centralisées à la suite d'une déréglementation importante (La concentration bancaire résulte d'une entente conclue entre deux ou plusieurs banques (soit par voie de fusion ou par la création d'un groupement bancaire) qui parviennent à contrôler une grande partie de l'ensemble des activités qu'elles exercent).

Un exemple de l'abrogation du Mac Fadden Act (1927) aux États-Unis en 1990, qui visait à empêcher les banques constituées dans un État d'être basées dans un autre État, est l'expansion géographique et la concentration des banques connectées.

Introduit par Roosevelt après la crise financière de 1929, le Glass-Steagall Act a été abrogé en 2000 pour séparer la banque commerciale (collecte des dépôts) et la banque d'investissement (spéculation sur les valeurs mobilières). Aux États-Unis (selon la Réserve fédérale, il n'y avait que 8 817 banques depositaires en 1998, contre 14 393 banques aux États-Unis en 1985), en raison des activités de fusions et acquisitions.

---

<sup>7</sup> SELENIUM C, stratégie & transformation, « 20 ans d'internationalisation du secteur bancaire, et maintenant ... ? Une analyse du développement international de la banque de détail, et nouvelles perspectives de croissance », Juillet, 2009, p. 2.

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

En Europe, la mise en place du marché unique européen a accru la concentration des banques. La libéralisation du secteur bancaire dans l'Union européenne a facilité l'introduction de modèles bancaires universels.

L'introduction de la monnaie unique (Euro) a également facilité l'accès au marché bancaire de la zone, permettant à chaque institution bancaire d'opérer librement sans restriction. Cela a entraîné une concurrence accrue et des marges plus étroites. L'euro a même anéanti le commerce des devises. Les marchés deviennent plus consolidés et liquides, facilitant le processus de désintermédiation financière.

### ❖ *La désintermédiation :*

La définition du métier de la banque selon laquelle il : « Répond aux besoins d'entités non financières en fonds nécessaires au service de leurs dettes et/ou faire face à leurs dépenses immédiates ou futures »<sup>8</sup> fait référence aux entités ayant besoin de financement (emprunteurs) et met l'accent sur le rôle des banques en tant qu'intermédiaires financiers entre capacité de financement (prêteur) ; Le premier agent se fait indirectement par l'intermédiaire des banques (financement indirect).

Cependant, à mesure que la technologie devient plus accessible à tous les opérateurs, de nouveaux intermédiaires financiers tels que les OPCVM, et d'autres sociétés d'investissement et d'assurance émergent, réduisant les marges de l'intermédiation bancaire (prêt direct). En France, par exemple, une baisse du taux de placement de 54 % à 39,5 % a été observée entre 1994 et 2004.<sup>9</sup>

### ❖ *Le décloisonnement :*

Par la consolidation des compartiments existants entre les marchés (monétaire court terme, monétaire long terme), il traduit l'ouverture de marchés auparavant ségrégués d'un point de vue externe (suppression du contrôle des changes) et d'un point de vue interne, marché des changes, etc.). Depuis lors, le marché a été connecté par des réseaux de communication modernes et de nouvelles innovations en matière de produits financiers tels que les swaps de devises.

---

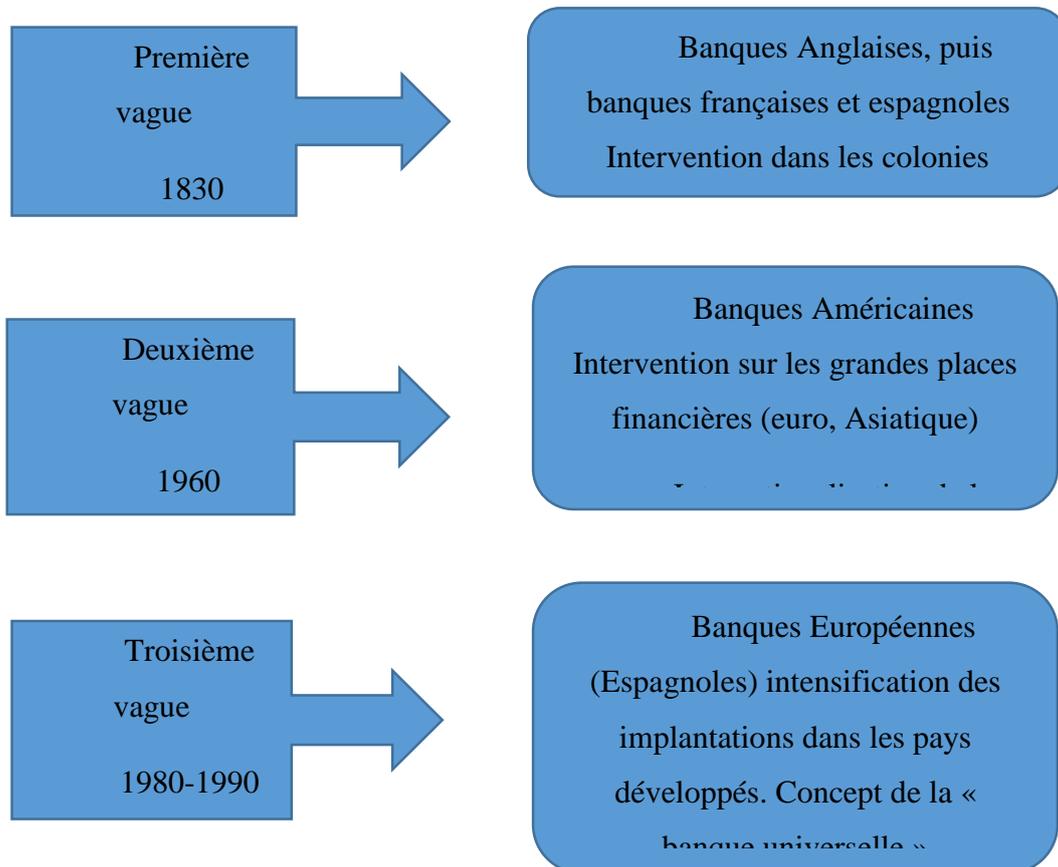
<sup>8</sup> Bialès C., « L'intermédiation financière », BTS tertiaires 1ère année, FOUCHER, 3ème édition, 2013, p. 9.

<sup>9</sup> Boutillier M. et Bricongne J., « Évolution du taux d'intermédiation financière en France (1994-2004) », Bulletin de la Banque de France, N° 146, Février, 2006, p. 48.

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

Ces facteurs de mondialisation financière ont rendu les marchés intérieurs plus saturés que jamais. Dans ces circonstances, les banques sont contraintes de mettre en place de nouvelles stratégies de développement pour s'adapter aux évolutions du secteur. De ce point de vue, l'internationalisation dans un pays tiers apparaît comme une réponse appropriée.

*Schéma N° 1 : Les vagues de l'internationalisation des banques*



**Source :** Mr. Eric L, « Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques », thèse de doctorat en science de gestion Université Montesquieu- Bordeaux IV, 2012, p. 36.

### 2- Activités des banques multinationales

Les activités des banques multinationales varient en fonction du type de métier qu'elles exercent. Ce dernier se définit comme la capacité à gérer un système d'offre, c'est-à-dire un ensemble de tâches visant à proposer à une clientèle spécifique un produit ou un service particulier. Le choix du métier permet à la banque de mettre en pratique sa stratégie.

On distingue deux catégories de métiers bancaires, chacune ayant ses propres caractéristiques :

### 2-1 La banque spécialiste

La banque spécialiste est un établissement de crédit qui se concentre sur une gamme restreinte de produits et services financiers à forte valeur ajoutée, tels que la gestion du patrimoine et l'ingénierie financière. Par conséquent, elle accorde une grande importance à la qualité et à l'innovation pour répondre à une demande ciblée sur un nombre limité de produits.

### 2-2 La banque de détail

La banque de détail a pour mission de fournir aux acteurs économiques les moyens monétaires et financiers dont ils ont besoin. L'organisation de ces banques peut varier, mais généralement, elles sont constituées en sociétés par actions et fonctionnent à travers un réseau d'agences. Leurs activités principales consistent en l'intermédiation (collecte de dépôts et distribution de crédits), la gestion des moyens de paiement (compte chèque, virement, prélèvement automatique, cartes bancaires, cartes de crédit, etc.) et la commercialisation de produits d'assurance (assurance vie, assurance dommage.s, prévoyance, etc.). La vente de ces produits et services bancaires peut se faire directement par la banque ou via des canaux de communication à distance.

La banque de détail cible quatre types de marchés :

1. Le marché des particuliers ;
2. Le marché des professionnels (artisans, commerçants, professions libérales, etc.) ;
3. Le marché des associations locales à revenu modeste (association à faible revenu) ;
4. Le marché des petites et moyennes entreprises (PME).

Enfin, pour s'internationaliser, la banque de détail opte généralement pour des fusions-acquisitions avec des banques locales dans d'autres pays, en raison des différences juridiques, culturelles et des spécificités propres à chaque marché.

### 2-3 La banque d'investissement

Contrairement à la banque de détail, la banque d'investissement n'accepte pas les dépôts des particuliers. Les banques d'investissement cherchent à obtenir de la liquidité auprès d'autres banques ou de la Banque Centrale, ce qui explique en partie pourquoi elles sont les premières à être affectées en cas de crise de liquidité.

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

Les clients des banques d'investissement sont principalement de grandes entreprises et des investisseurs institutionnels qui cherchent soit à se financer, soit à placer leurs liquidités dans des projets rentables.

Les activités des banques d'investissement consistent à fournir des conseils à leurs clients, notamment dans le cadre d'opérations de fusion-acquisition. Elles organisent également des augmentations de capital, des introductions en bourse et des émissions d'obligations. De plus, les banques d'investissement agissent en tant qu'intermédiaires pour leurs clients sur les marchés financiers en identifiant les placements financiers les plus rentables.

Ces activités sont très lucratives, ce qui explique pourquoi même les autres banques ont créé des filiales, parfois distinctes mais toujours rattachées à leur maison mère, telles que BNP Paribas et Crédit Agricole CIB.

### 2-4 La banque privée

Une banque privée se charge de la gestion des fonds des investisseurs et des particuliers très fortunés. Spécialisée dans la gestion de portefeuilles importants, une banque privée offre des services haut de gamme à ses clients en matière de gestion du patrimoine. Les banques privées peuvent être des entités indépendantes, mais elles font souvent partie intégrante des grandes banques en tant que service supplémentaire, comme BNP Paribas Wealth Management.

Les services proposés par une banque privée à son nombre restreint de clients sont hautement personnalisés, et les relations sont privilégiées. Ils comprennent une expertise financière et patrimoniale, des conseils en matière d'investissement, de placement, ainsi que des conseils en matière de planification de la retraite, entre autres.

### 2-5 La banque généraliste

Une banque généraliste, également appelée banque universelle ou banque à tout faire, est un établissement de crédit qui présente les caractéristiques suivantes <sup>10</sup>:

1. Elle est présente sur tous les segments du marché, tant au niveau national qu'international, et propose des services aux particuliers et aux entreprises, couvrant tous les types de financement et de prestations de services.

---

<sup>10</sup>Coussergues.S, Bourdeaux. « Gestion de la banque. Du diagnostic à la stratégie 6e édition »

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

2. Elle dispose d'un réseau d'agences lui permettant de collecter une part significative de ses ressources auprès de sa clientèle.
3. Elle est de grande taille et offre une gamme étendue et diversifiée de produits.

Ainsi, la banque universelle opte pour la diversification en tant que mode de développement, afin de répondre aux demandes de sa clientèle. Elle peut modifier son organisation en créant de nouvelles filiales ou en prenant le contrôle de sociétés exerçant des activités complémentaires, telles que l'acquisition de banques d'investissement, la création de filiales d'assurance, de sociétés de conseil en placement et de gestion de portefeuille, par exemple.

Après avoir présenté les activités exercées par les banques, il est essentiel de déterminer brièvement les moyens dont elles disposent pour intervenir à l'international, en identifiant la typologie des produits et services internationaux qu'une banque peut offrir.

### 3- Typologie des produits et services bancaires internationaux

Il est important de mettre l'accent sur la différence entre un produit et un service bancaire<sup>11</sup>: "Les services bancaires désignent les prestations offertes à la clientèle et exécutées par la banque sur ordre et pour le compte de cette clientèle, les capitaux ne constituant que le support de l'opération. En revanche, les produits bancaires désignent toute opération financière réalisée par la banque pour son propre compte, les capitaux étant l'objectif de l'opération".

Les banques multinationales, en raison de leur grande taille et de leur longue expérience, proposent une multitude de produits et services bancaires internationaux, que nous avons résumés comme suit :

#### 3-1 Les produits bancaires internationaux

Ils englobent toutes les opérations de financement international liées au commerce international ainsi que les financements visant à faciliter l'expansion des entreprises à l'étranger :

##### 3-1-1 Les financements liés au commerce international :

Il existe plusieurs techniques de financement du commerce international les plus utilisées :

---

<sup>11</sup>Marois B., L'internationalisation des banques », ECONOMICA, Paris, 1979, pp 09-20.  
Marois B., op cit, p. 9

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

- Les crédits à l'exportation : Ils sont destinés aux entreprises exportatrices et se présentent sous différentes formes : les crédits de préfinancement (qui aident l'exportateur à couvrir les dépenses liées à la période de fabrication), les crédits à court terme (d'une durée inférieure à dix-huit mois) et les crédits à moyen ou long terme. Deux mécanismes sont utilisés pour ce dernier type de financement : le crédit fournisseur (accordé par l'exportateur à l'acheteur étranger) et le crédit acheteur (octroyé par la banque de l'exportateur ou une autre institution financière à l'acheteur ou à sa banque).
- L'avance en devise : Elle permet à un exportateur qui détient des créances en devises sur des clients étrangers d'obtenir un crédit de trésorerie à court terme de la part de sa banque.
- Les opérations spéciales : Les banques peuvent également intervenir dans des opérations plus complexes, telles que le "leasing à l'exportation", où la banque achète le bien destiné à être exporté au fabricant et le loue à l'acheteur étranger<sup>12</sup>.

### 3-1-2 Les financements liés à l'implantation à l'étranger

- Les prêts en devise : Ils sont accordés aux entreprises pour soutenir leurs activités à l'étranger et sont libellés dans la monnaie du pays où l'entreprise est implantée.
- Les émissions internationales : Ce terme englobe les emprunts obligataires émis à l'étranger. Les entreprises peuvent émettre des obligations sur les marchés internationaux pour lever des fonds.
- Les opérations spéciales : Il s'agit notamment des contre-crédits financiers ou des "swaps-loans". Ces opérations consistent à établir des arrangements inversés entre une entreprise ayant des filiales dans deux pays différents et une banque internationale possédant une succursale dans chacun de ces pays.

### 3-2 Les services bancaires internationaux

En distingue trois catégories de services bancaires, allant de l'aide ponctuelle à une participation active de la banque dans la gestion de l'entreprise<sup>13</sup>:

---

<sup>12</sup> Marois B (1979), *ibid*, p. 26

<sup>13</sup> Marois B, *op cit*, p27-28

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

Les services "opérationnels" : Ils englobent la manipulation des documents tels que les remises de chèques à l'étranger, les virements internationaux et les opérations de change. Cela inclut également l'ouverture d'une lettre de crédit documentaire pour le compte d'un importateur ou la confirmation d'un crédit documentaire en faveur d'un exportateur.

Les services "informationnels" : Ils concernent la transmission d'informations par la banque, liées aux réglementations et aux conditions du marché dans les différents pays d'accueil. Ces informations sont principalement utilisées par les entreprises souhaitant s'implanter à l'étranger et ayant besoin de renseignements sur la réglementation juridique et fiscale, la monnaie locale, le marché et les conditions de financement dans le pays d'accueil.

Les services "d'assistance-conseil" : Assistance à l'implantation à l'étranger : Parfois, les entreprises multinationales font appel à la banque pour obtenir des contacts dans certains milieux locaux, par exemple des sociétés locales susceptibles d'être acquises par la banque. Conseil en organisation : Fourniture d'assistance aux entreprises souhaitant être cotées sur des bourses étrangères et formation financière des cadres de l'entreprise.

### Section 02 : Les démarches de l'internationalisation bancaire

L'intérêt particulier pour l'internationalisation des banques s'explique par l'expansion des banques au fil des ans. On assiste à une mondialisation progressive des activités bancaires, dans le sens où le financement des créances locales se fait de plus en plus avec des fonds collectés sur les marchés étrangers et ne se limite plus au marché domestique. L'international devient un enjeu de croissance et les raisons d'investir se diversifient.

#### 1- Les formes d'implantation des banques étrangères.

Une banque qui envisage de s'implanter sur un marché étranger doit d'abord déterminer sous quelle forme elle souhaite être présente sur ce marché. Nous allons ainsi présenter les différentes formes de représentation des banques à l'étranger, qui se divise généralement en deux grandes catégories : les formes d'implantation directe et les formes d'implantation indirecte.

##### 1-1 Les formes d'implantation directe :

Impliquent une présence physique de la banque mère à l'étranger et se déclinent en deux grandes catégories : les formes dépendantes de la banque mère et les formes indépendantes de la banque mère.

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

### 1-1-1 Les formes dépendantes de la banque mère :

Comprennent le bureau de représentation, l'agence et la succursale. Il s'agit de formes qui n'ont pas de personnalité juridique et qui sont soumises à la réglementation du pays d'origine.

#### 1-1-1-1 Le bureau de représentation :

Le bureau de représentation, tel que décrit par l'Association Française des Banques, agit comme un représentant de la banque-mère dans un pays étranger, sans effectuer d'opérations bancaires directes. Sa mission principale est de collecter des informations, établir des contacts et promouvoir la banque étrangère avant son implantation dans le pays d'accueil. Il n'a pas de personnalité morale et est créé dans des pays présentant un intérêt économique. Initialement, il vise à explorer les opportunités commerciales locales et à faciliter les transactions internationales de la banque-mère.

Ce bureau n'a pas l'autorisation d'effectuer des activités bancaires traditionnelles, mais peut éventuellement évoluer en succursale si cela est justifié économiquement et autorisé par la réglementation locale. Parfois, la banque-mère peut posséder à la fois un bureau de représentation et une banque affiliée dans le même pays pour maintenir une présence directe.

Certains bureaux de représentation élargissent leur champ d'action pour se concentrer sur le commerce extérieur. Cependant, ils présentent des inconvénients tels que des retards dans le traitement des opérations financières et une capacité limitée à servir la clientèle locale en raison de leur petite taille.

En règle générale, un bureau de représentation fonctionne avec seulement deux à trois employés et est entièrement dirigé par la banque-mère, sans capital propre ni charte. Il s'agit d'une solution temporaire en vue d'une implantation permanente à l'étranger. Une fois que la banque-mère a évalué les risques et les opportunités du marché étranger, elle peut décider de s'installer de manière permanente ou d'attendre des changements réglementaires favorables dans le pays hôte<sup>14</sup>.

**À titre d'exemple :** la China EXIM Bank, une banque chinoise créée en 1994 et basée à Pékin, a ouvert une dizaine de filiales et cinq bureaux de représentation en Chine. Elle a également

---

<sup>14</sup> Mehdi Nekhili , Hamadou Boubacar, « Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger », La Revue des Sciences de Gestion 2007/2 (n°224-225), Éditions Direction et Gestion pages 169 à 170.

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

établi des bureaux de représentation dans plusieurs autres pays, tels que le Sud-est de l'Afrique, la France, Saint-Pétersbourg et récemment le Maroc.<sup>15</sup>

### 1-1-1-2 La succursale :

La succursale bancaire, bien qu'étant soumise à la réglementation du pays d'accueil, fait partie intégrante de la banque mère. Ses actifs et passifs sont incorporés dans ceux de la banque mère, la rendant directement responsable. La succursale est également soumise aux règlements et aux contrôles de la banque mère, mais peut réaliser toutes les opérations bancaires pour une clientèle propre<sup>16</sup>. Cependant, elle n'a pas d'autonomie juridique et n'a pas de personnalité morale, étant dépendante de la banque mère.

En tant que forme d'implantation à but commercial, la succursale participe activement au système bancaire du pays d'accueil, se distinguant ainsi de l'agence. L'ouverture d'une succursale peut justifier l'investissement important de la banque mère dans le but de marquer sa présence dans le secteur bancaire local<sup>17</sup>. Cependant, la création d'une succursale est un investissement coûteux, sans aucune participation extérieure possible.

**Exemple d'implantation :** La Citibank, une banque américaine fondée en 1812, est l'une des plus importantes banques dans le monde. Elle a établi plusieurs succursales à l'étranger, notamment la Citibank Canada, la Citibank France, la Citibank Allemagne, la Citibank Inde et la Citibank Algérie.<sup>18</sup>

### 1-1-2 Les formes indépendantes de la banque mère

Cette catégorie comprend les formes dotées d'une personnalité juridique propre et soumises à la réglementation du pays d'implantation, à savoir la filiale et la banque affiliée

#### 1-1-2-1 La filiale

Une filiale bancaire se distingue d'une succursale par son statut de société avec une personnalité morale distincte. Elle opère de manière autonome par rapport à la banque-mère, pouvant agir en justice et possédant un patrimoine propre. A.-E. Tschoegl (2004) explique

---

<sup>15</sup>Conseil Chinois pour le Développement du Commerce International”in <http://chinanews.free.fr> , (consulté le 05/05/2023 à 22h00)

<sup>16</sup> Conseil Chinois pour le Développement du Commerce International in <http://chinanews.free.fr> , consulté le 05/05/2023 à 22h00)

<sup>17</sup> Josep, G.op cit p.2.

<sup>18</sup> Barry, W,op cit ,p. 3-4.

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

qu'une filiale bancaire est une société par actions localement constituée, légalement indépendante de la banque-mère, mais détenue à plus de 50 % par celle-ci.

La création d'une filiale à l'étranger peut se faire soit par la création d'une nouvelle entité, soit par l'acquisition majoritaire des actions d'une banque existante dans le pays étranger. Cependant, même avec plus de 50 % des actions, la maison-mère ne garantit pas automatiquement un contrôle total, car les actionnaires minoritaires peuvent s'opposer aux décisions dans certains pays.

Pour éviter ces contraintes, certaines banques choisissent d'acquérir intégralement la banque étrangère, la transformant ainsi en filiale totalement contrôlée à 100 %. Cette approche constitue une alternative à l'établissement d'une succursale. B. Marois (1986) note que, sur le plan du contrôle, il y a peu de différences entre une filiale à 100 % et une succursale, sauf pour la gestion plus complexe de la filiale qui nécessite des réunions du conseil d'administration pour prendre des décisions majeures.<sup>19</sup>

**Par exemple**, la Deutsche Bank, l'une des banques les plus importantes en Europe, a implanté des filiales dans plusieurs pays, dont Yokohama et Shanghai, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Russie, au Brésil et en Suisse en 1961<sup>20</sup>.

### 1-1-2-2 La banque affiliée :

Une banque affiliée est une entité juridiquement autonome dans laquelle la banque mère détient moins de 50% du capital et qui est créée par l'investissement de la banque mère dans une banque existante du pays d'implantation<sup>21</sup>. Bien que soumise à la réglementation du pays d'accueil, la banque affiliée reste dépendante de la banque mère pour ses ressources et recourt souvent aux emprunts sur les marchés monétaires pour effectuer des prêts. Les banques affiliées ont généralement des dirigeants originaires du pays d'accueil.

---

<sup>19</sup> Mehdi Nekhili , Hamadou Boubacar, op cit ,p169

<sup>20</sup>Deutsche Bank,[en ligne]<https://www.db.com> (consulté le 03/05/2023 à 18h00).

<sup>21</sup> Jessy, TT, "Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques", Thèse Doctorat, UNIVERSITÉ MONTESQUIEU-BORDEAUX IV, France, 2012. p. 83.

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

Plusieurs exemples d'implantation de banques affiliées incluent la BICI Gabon, Bank of Hungarian Savings et PT Bank Permata TBK<sup>22</sup>.

Il est important de noter que chaque forme d'implantation directe présente des avantages et des inconvénients, et que le choix de la forme appropriée dépend des objectifs et des circonstances spécifiques de chaque banque.

**Tableau N° 01** Avantages et inconvénients des différentes formes d'implantations directes

Forme d'implantation	Avantages	Inconvénients
Bureau de représentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible coût d'investissement</li> <li>-Très bonne connaissance du marché.</li> <li>-Nombre réduit d'employés ;</li> <li>-Publicité assurée de la banque mère.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sa petite taille le contraint de traiter plusieurs affaires et limite la clientèle potentielle de la banque mère dans le pays d'accueil.</li> <li>-Retard dans la mise en œuvre d'une opération financière pour le compte d'un client.</li> </ul>
Agence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût d'investissement pas trop élevé ;</li> <li>-Très bonne connaissance du marché.</li> <li>-Intégralité des bénéfices.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Activité limitée.</li> <li>-Accès limité aux dépôts.</li> <li>-Risques supportés intégralement par la banque mère.</li> </ul>
Succursale	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Très bonne connaissance du marché.</li> <li>-Intégralité des bénéfices ;</li> <li>-Participation dans le système bancaire du pays d'accueil ;</li> <li>-Exonération du rapatriement du bénéfice dans le pays d'origine ;</li> <li>-Impôt sur le bénéfice moins élevé que dans la filiale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Coût d'investissement élevé ;</li> <li>-Risques supportés intégralement par la banque mère;</li> </ul>
Filiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Très bonne connaissance du marché.</li> <li>-Participation dans le système bancaire du pays d'accueil ;</li> <li>- Répartition des risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Risques de surévaluation et de mauvaise gestion post-acquisition</li> </ul>

<sup>22</sup>Hamadou, B, " Internationalisation bancaire : déterminants du choix et de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger", Thèse Doctorat en Sciences de Gestions, Université de Reims Champagne-Ardenne, France, 2007, p.39.

# Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

Source : Etabli par nos soins à partir de : Ghislaine, LEGRAND et Hubert MARTINI, " Commerce International", Dunod, 3er, Paris, 2010, pp. 67-68.

## 1-2 Formes d'implantation indirecte :

Il existe des formes d'implantation qui ne nécessitent pas la présence physique de la banque mère à l'étranger.

### 1-2-1 La banque correspondante

Cette forme d'organisation ne s'applique qu'aux établissements bancaires et se définit ainsi : "Les banques qui n'ont pas de filiales à l'étranger ont des banques correspondantes dans ce pays : elles entretiennent avec elles des liens pour leurs opérations en devise de ces pays." En d'autres termes, il s'agit d'une relation de correspondance entre la banque multinationale et les banques correspondantes situées dans les pays où elle n'a pas pu s'implanter ou, même implantée, elle n'est pas autorisée à réaliser certaines opérations interdites par le pays d'accueil. Les banques correspondantes peuvent remplir différents rôles, tels que l'octroi de crédit, le paiement et le recouvrement en devise, l'acceptation de traite et de lettres de crédit<sup>23</sup>.

### Exemple d'implantation :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est une banque tunisienne fondée en 1976. Elle est l'une des plus importantes institutions financières en Afrique du Nord et la première banque privée en Tunisie. La BIAT a des correspondants dans plus de 20 pays, en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Afrique. Par exemple, elle travaille avec la HSBC Bank au Royaume-Uni, The Bank of Tokyo-Mitsubishi au Japon, Citibank aux États-Unis et la BADR en Algérie, entre autres<sup>24</sup>.

### 1-2-2 Les pools bancaires internationaux

Un pool bancaire est un ensemble de différentes banques de nationalités différentes formé dans le but de favoriser une certaine coopération technique<sup>25</sup>. De manière simple, il s'agit d'une collaboration entre plusieurs banques de différents pays afin de financer en totalité ou en partie un projet bien déterminé.

---

<sup>23</sup> Dara, K, "The practice of multinational banking: Macro-Policy issues and key international concepts", Quorum Books, 2nd edition, United States, 1996, p. 24

<sup>24</sup>Banque Internationale Arabe de Tunisie <http://www.biat.com> :, (consulté le 15/05/2023 à 23h25).

<sup>25</sup> Josette P, op cit p.130.

### **Exemple d'implantation :**

La Société Européenne d'Ingénierie financière SEIF regroupe 12 établissements bancaires dans le but de soutenir les petites et moyennes entreprises, de les aider à s'informer et de nouer des contrats au niveau transnational<sup>26</sup>.

### **2- Stratégies des banques multinationales :**

Une banque multinationale est une banque qui opère à l'étranger à travers une ou plusieurs filiales. Certaines de ces banques ont des stratégies banales et globales.

#### **2-1 Les stratégies banales :**

Se présente comme suit

##### **2-1-1 Stratégie d'approvisionnement :**

Cette stratégie a été développée par FMN dans le secteur primaire au 19ème siècle. Comme son nom l'indique, l'objectif principal était de fournir à la société mère des ressources naturelles introuvables sur le territoire du pays. Cela passe par la création de filiales dans les pays producteurs des matières premières nécessaires aux principales activités.

##### **2-1-2 Stratégie de marché :**

Cette stratégie, apparue au 20ème siècle, est aussi appelée "stratégie horizontale". La stratégie de marché vise à répliquer intégralement la gamme de produits et services de la maison mère (pour le marché local en créant des filiales Relais). Cela affecte des pays ayant des niveaux de développement comparables (flux d'investissement entre secteurs et nord-sud). Dans ce cas, la stratégie de marché MNB propose les mêmes services dans plusieurs pays dans le but de rechercher et/ou de gagner de nouveaux clients et parts de marché.

##### **2-1-3 Stratégie de rationalisation de la production :**

Cette stratégie est également appelée "stratégie verticale" et contraste avec la stratégie précédente. Une stratégie visant à décomposer le processus de production en plusieurs parties, les activités dans plusieurs pays (fabrication, assemblage, vente de composants, etc.) à travers la création de filiales d'ateliers. Une stratégie verticale permet donc à différents pays d'utiliser leur avantage comparatif (le facteur de production le plus courant) à chaque étape de la production d'un même produit. L'objectif est d'améliorer la compétitivité prix de l'entreprise.

---

<sup>26</sup> Josette, ibid p. 130.

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

---

ainsi, les dotations en éléments divers dans les pays partenaires génèrent des flux d'investissement nord-sud. Cette stratégie a émergé au milieu des années 1960. Cependant, nous excluons cette stratégie car elle n'est pas applicable aux sociétés de services telles que les banques.

### **2-2 Stratégie globale :**

À la fin des années 1980, de plus en plus de sociétés multinationales ont adopté des stratégies mondiales. La MNB est globale car elle intègre tous les paramètres de localisation dans sa stratégie. Ils ont une vision plus globale et mondialisent leur stratégie à l'échelle mondiale. Ils essaient toujours d'utiliser chaque petite opportunité pour être plus réactifs. Cette recherche d'une rentabilité maximale a conduit au développement d'investissements directs étrangers congloméraux plus motivés financièrement que productifs.

### **2-2-1 Stratégie techno-financière :**

Aujourd'hui, c'est la stratégie la plus populaire. Il s'agit d'une stratégie de nouvelle génération basée sur la vente de technologies telles que brevets, licences, usines clés en main, savoir-faire, ingénierie et support technique.

Les stratégies techno-financière abordent une forme d'internationalisation basée sur les capacités des actifs incorporels et du capital humain d'une entreprise plutôt que sur les actifs financiers. Diriger la production de matériaux pour fournir des services. Le fondement de la compétitivité d'aujourd'hui repose sur la définition des savoir-faire et la recherche et le développement. Elle cherche maintenant à utiliser cet avantage dans tous les domaines où ses compétences techniques peuvent être appliquées. A ce titre, elle espère sortir de son secteur d'origine et se diversifier de manière tout à fait originale. Sa nouvelle force réside dans sa capacité à construire des « opérations complexes » qui nécessitent une combinaison d'opérations issues d'horizons très différents : entreprises industrielles, sociétés d'ingénierie, banques internationales, institutions financières multilatérales, certains seront locaux, d'autres étrangers, d'autres auront un statut international ». <sup>27</sup>

---

<sup>27</sup> Michalet C.-A., « Les multinationales et la crise, Tiers-Monde », vol. 26, n° 104, 1985, pp. 931-932 ; in Chesnais F., « La mondialisation du capital », édition Syros, Paris, 1994, p.57.

### 2-2-2 Les banques multinationales à stratégie techno-financière :

De ce point de vue, la principale préoccupation des établissements bancaires est d'exploiter les caractéristiques économiques (du pays d'accueil), mais surtout les caractéristiques réglementaires, afin de maximiser les profits. Par conséquent, la stratégie d'internationalisation cible essentiellement les pays considérés comme des paradis fiscaux. Cette stratégie est poursuivie plus ou moins par tous les établissements bancaires. En fait, la plupart (sinon la totalité) des grandes banques disposent d'installations offshore.

Après avoir passé en revue toutes les stratégies d'internationalisation des banques multinationales, nous nous concentrons sur le processus d'internationalisation puis sur les activités des banques multinationales.

### 3- Le processus d'internationalisation :

La littérature analysant le processus d'internationalisation des banques est encore rare et repose principalement sur des études de cas d'entreprises.

En général, les auteurs s'accordent sur un processus d'internationalisation composé de trois phases :

#### 3-1 La première phase :

Aux premiers stades de l'internationalisation, les banques sont obligées de surmonter les obstacles à l'entrée sur les marchés étrangers et de supporter divers coûts d'installation. Parlons de coûts de connaissance (connaissance du marché). Connaissance générale des détails des clients internationaux et connaissance spécifique des détails du marché local (par exemple, apprentissage de la culture, des coutumes sociales, de l'environnement économique)<sup>28</sup>.

Si une banque s'internationalise d'abord dans un pays plus diversifié économiquement, technologiquement et culturellement par rapport à son pays d'origine, les coûts totaux encourus dépassent les coûts encourus, profitant ainsi pleinement de l'expansion internationale que vous ne pouvez pas. À ce stade, Contractor, Kundu et Hsu (2003) <sup>29</sup> recommandent une pente négative entre la performance des jointures de courbe et le degré d'internationalisation.

---

<sup>28</sup> J.Johanson et J.Vahlne « the internationalization process of the firm - a model of knowledge development and increasing foreign market COMMITMENT » 1977 in <https://doi.org/10.1057/palgrave.jibs.8490676>

<sup>29</sup> Contractor, F.J., Kundu, S.K. and Hsu, C.-C. (2003) A Three-Stage Theory of International Expansion: The Link between Multinationality and Performance in the Service Sector. Journal of International Business Studies, 34, 5-18. in <http://dx.doi.org/10.1057/palgrave.jibs.8400003>

## Chapitre 01 : Cadre conceptuel de l'internationalisation bancaire

### 3-2 La deuxième phase :

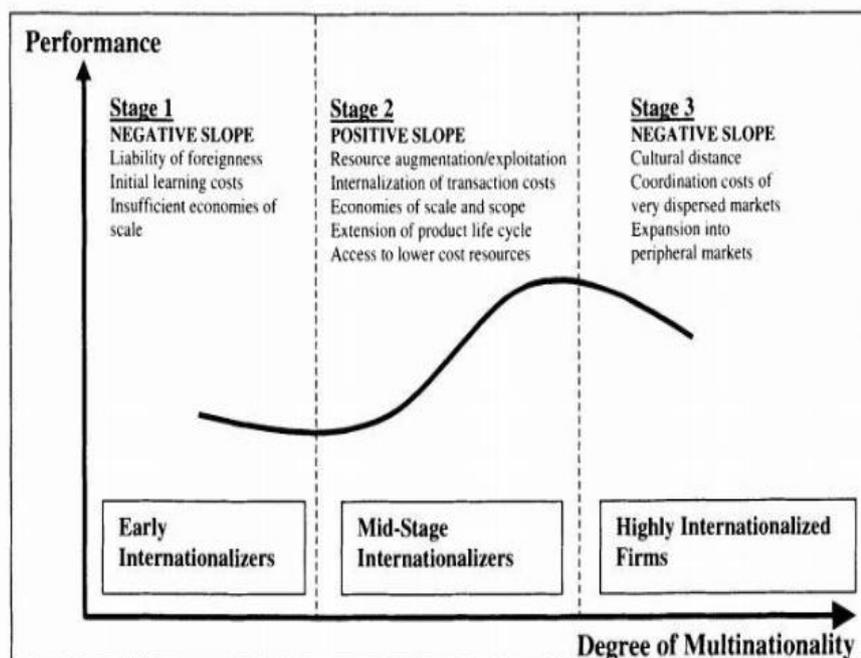
Ceci est représenté ci-dessus par la pente positive de la courbe. Cela prouve qu'avec l'internationalisation, les avantages globaux pour les banques dépassent de loin les coûts.

À ce stade, les banques continuent de s'internationaliser et d'acquérir plus d'expérience afin de pouvoir profiter des avantages de l'internationalisation tels que : les économies d'échelles, utilisation des ressources et développement. D'autre part, tous les frais fixes et généraux associés aux filiales opérationnelles à ce stade peuvent être répartis sur davantage de pays grâce à une présence plus large et plus profonde sur le marché.

### 3-3 La troisième phase :

Il n'est pas recommandé aux banques d'atteindre ce stade. Ceci est en réponse à un degré élevé d'internationalisation où les banques sont sous-performantes. À mesure que les réseaux internationaux de filiales deviennent plus grands et plus puissants, les coûts de la coordination de la gestion, de la gouvernance et du commerce international peuvent à nouveau l'emporter sur les avantages de la diversification. En conséquence, la pente de la courbe redevient négative

**Figure N°1** : Relation performance-internationalisation à trois phases et en S horizontal



Source: Contractor F. J., Kundu S. K. et Hsu C. (2003), « A three-stage theory of international expansion: the link between multinationality and performance in the service sectors », *Journal of International Business Studies*, n°34, 2003, p. 07.

### 4- Détermination des objectifs internationaux :

Les objectifs d'internationalisation doivent être définis dans différents domaines afin d'assurer la cohérence des décisions et l'alignement des ressources ciblées. Les dirigeants d'entreprise doivent établir des objectifs liés à :

- La rentabilité des capitaux investis, en tenant compte de la rotation des capitaux investis tels que le chiffre d'affaires sur les capitaux permanents et circulants, la marge bénéficiaire prévisible et les niveaux de profit recherchés.
- Le volume d'affaires à réaliser et la part de marché à atteindre dans chaque pays, en déterminant le rythme de développement recherché et durable.
- La part des biens et services produits ou acquis à l'étranger par rapport aux productions nationales, en équilibrant les économies d'échelle et la différenciation des produits.
- Le degré d'internationalisation des ressources en capital et des structures financières.
- Le degré de contrôle des opérations.
- Le degré d'internationalisation des ressources humaines.
- La dispersion ou la concentration des activités de recherche et de la propriété industrielle.

Dans le cas d'un groupe bancaire opérant dans plusieurs pays, la coopération entre ces États ne peut pas se limiter à une vision purement nationale. Ils doivent coopérer pour garantir que toutes les activités de toutes les banques du groupe sont contrôlées, en se basant sur des règles communes et suffisamment strictes. Par exemple, l'échec de la BCCI (Bank of Credit and Commerce International) a démontré les conséquences désastreuses d'un manque de coordination interétatique.

### **Conclusion**

Plusieurs avis convergent pour affirmer que la stratégie d'expansion internationale est généralement bénéfique. Dans cette expansion, les fusions et acquisitions ont joué un rôle clé en tant que vecteur de la stratégie d'internationalisation des banques.

Les banques ont expérimenté diverses stratégies, bien que certains facteurs communs se dégagent. Ils sont liés aux zones géographiques d'implantation, aux stratégies d'entrée et au degré d'internationalisation. Les gains d'efficacité visés sont liés à la génération de revenus et à une valorisation élevée sur le marché.

Cependant, plusieurs facteurs conditionnent la maximisation de ces gains. Ces facteurs sont liés à l'environnement légal et réglementaire, aux taux de bancarisation et à la présence d'une clientèle internationale.

## **Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien**

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

Décidant de se tourner vers une économie de marché, l'Algérie a été contrainte d'engager le processus de modernisation de son secteur bancaire, et a été contrainte de suivre les lents ajustements économiques des pays voisins, notamment le Maroc et la Tunisie.

Le système bancaire algérien est aujourd'hui le résultat d'un changement déterminé par l'évolution des besoins financiers de l'économie nationale.

Au fil des années, l'État algérien a donc été contraint d'engager une série de réformes. Cette finalité est sous-tendue par les objectifs suivants :

- renforcer la stabilité et la rentabilité du secteur financier et bancaire ;
- renforcer les marchés du crédit et réduire les frais de courtage ;
- la modernisation des systèmes d'information et de paiement pour améliorer la qualité des services bancaires ;
- Développement de financements selon les besoins de chacun (prêts hypothécaires et à la consommation).

En ce sens, des experts du Fonds Monétaire International (FMI) et des représentants de l'Association des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF) affirment que la réforme du système bancaire algérien doit nécessairement porter aussi sur la modernisation du système de paiement.

L'objet de ce chapitre est de faire le point sur l'évolution du système bancaire algérien à travers les différentes étapes des réformes introduites, notamment au niveau réglementaire.

### Section 01 : Historique et évolution du système bancaire algérien

Après son indépendance, l'Algérie a adopté plusieurs réformes et mis en place des mesures de développement social afin de revendiquer sa volonté d'indépendance économique et de souveraineté nationale. Pour ce faire, le pays a choisi d'établir un secteur public prédominant et de mettre en œuvre une stratégie de développement.

#### 1- Le système bancaire algérien : phase d'évolution

Plusieurs étapes ont été comptabilisées :

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

### 1-1 De l'Indépendance à 1968 :

Il nous paraît important de rappeler l'histoire du système bancaire algérien et d'esquisser le contexte du développement du secteur bancaire depuis l'indépendance jusqu'à nos jours.

Depuis l'indépendance, la Banque Centrale d'Algérie a délégué les fonctions d'institution financière aux acteurs économiques. Elle est rapidement tombée hors de circulation en raison de la nationalisation du système bancaire et du transfert du pouvoir financier de la banque centrale aux établissements publics. Le secteur bancaire algérien a subi des changements importants depuis 1962.

Ces changements visent à mettre en place un système de financement des différents secteurs de l'économie, permettant ainsi leur développement dans les meilleures conditions possibles. Cette période est marquée par une volonté de restaurer la souveraineté nationale et de créer des mécanismes de financement de l'économie dans le but de la développer. Elle connaissait deux faits importants :

- Création de la Banque centrale d'Algérie.
- Création du Dinar algérien.

Après avoir accédé à l'indépendance, l'Algérie a acquis la souveraineté monétaire et sa propre monnaie en instituant la Banque centrale d'Algérie (BCA) le 2 janvier 1963 par la loi n° 62-144 du 13 décembre 1962.

La loi monétaire, promulguée le 10 avril 1964, fait office d'autorité bancaire et d'émission pour les banques dans la création du dinar algérien (DA)<sup>30</sup>, l'unité monétaire nationale qui a remplacé le franc<sup>31</sup>.

Outre la banque centrale, d'autres institutions financières telles que la Caisse Algérienne de Développement (CAD), la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP) et des compagnies d'assurance ont été créées.

- Caisse Algérienne de Développement <sup>32</sup>: La CAD a été créée par la loi n° 63-165 du 7 mai 1963<sup>33</sup> et est chargée de : Mobiliser le crédit international en faveur du Trésor si nécessaire.

---

<sup>30</sup> Code de finance ; La loi n°64.11 du 10 Avril 1964 instituant l'unité monétaire nationale

<sup>31</sup> Abdelkrim N ; « le système bancaire algérien : de la délocalisation à l'économie de marché », Édition INAS ; Paris ; 2003 ; p 1

<sup>32</sup> Caisse Algérienne de Développement à laquelle succédera en 1972 la Banque Algérienne de Développement (BAD).

<sup>33</sup> Abdelkrim Naas ; op.cit ; p 32

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

Gestion du budget de l'État et fonctions d'intermédiation financière sur le marché en exécutant toutes les transactions sur valeurs mobilières et en gérant les avoirs en devises sur le marché des changes<sup>34</sup>

- Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance : la CNEP a été créée le 10 août 1964. Sa principale tâche consistait à collecter l'épargne et à financer le logement. <sup>35</sup>

- Compagnies d'assurances : chargées de collecter des fonds auprès du public pour le compte de l'État afin de s'assurer contre certains risques. Il s'agit notamment de la Société Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR), spécialisée dans la couverture des risques industriels, et de la Compagnie Algérienne des Assurances Transport (CAAT) qui exerce des activités d'assurance maritime, aérienne et terrestre.

En 1966 et 1967, les autorités algériennes décident de nationaliser les banques étrangères opérant en Algérie en créant trois établissements principaux.

- Banque Nationale d'Algérie
- Crédit Populaire d'Algérie
- Banque extérieure d'Algérie

Chacune de ces banques avait des rôles et des domaines d'intervention clairement définis. Cette organisation a donné à chaque banque une spécialisation théorique dans le crédit à un secteur particulier.

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA) :

Créée par le décret n° 66-178 du 13 juin 1966, la BNA a été la première banque en Algérie à être créée après l'indépendance. La BNA a exercé toutes les activités de dépositaire conformément aux termes de ses statuts constitutifs d'origine. La BNA est chargée du financement des groupements professionnels et des entreprises opérant dans l'agriculture et l'industrie (la BNA vise à financer l'agriculture et les grandes entreprises).<sup>36</sup>

---

<sup>34</sup> Tiano A ; « le Maghreb entre les Mythes, Paris, Presse universitaire de France, 1967, p. 516, cité par Benhalima A., le système bancaire algérien : textes et réalité ; éditions ; Dahlab, Alger ; 1996 ; pages 11

<sup>35</sup> Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance.

<sup>36</sup> L'ordonnance loi n°66.178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) :

Créé par le décret n° 66-366 du 29 décembre 1966, le CPA a repris des activités auparavant contrôlées par certaines filiales de banques étrangères et comprenait le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, la pêche, l'artisanat et le commerce libéral professionnel, octroi de crédit à la consommation et réinsertion des moudjahidines (nécessité de financer les petites entreprises).<sup>37</sup>

- La Banque Extérieur d'Algérie (BEA) :

Le BEA a été créée par le décret n° 67-204 du 1er octobre 1967. Cela fait suite à la dissolution du Crédit Lyonnais qui a repris ses activités. Sa fonction principale est de promouvoir et de développer les relations économiques et financières entre l'Algérie et l'extérieur (elle finance des opérateurs étrangers).<sup>38</sup>

### 1-2 La Période Allant De 1970 à 1971 :

Face aux contraintes auxquelles elles étaient confrontées depuis les années 1970, les autorités algériennes ont décidé de confier la gestion et le contrôle des opérations de trésorerie des entreprises publiques à de grandes banques. Une réorganisation s'imposait.

Le système de planification financière repose sur trois principes :

- La centralisation des ressources disponibles : Diverses mesures ont été prises à cet égard :
  - Il est interdit aux agences gouvernementales de détenir des comptes bancaires. Relever le seuil minimum des bons du Trésor émis par les établissements bancaires.
  - Les taux d'intérêt ont été augmentés, ce qui permet de vendre des obligations d'équipement à des taux supérieurs au taux d'actualisation pour encourager l'épargne publique.
  - La gestion de l'épargne pour les crédits d'investissement et toutes les formes d'épargne sont exonérées de tous impôts.
  - Les banques primaires devraient étendre leurs réseaux de succursales et ouvrir des comptes bancaires à tous les travailleurs qui bénéficient d'un salaire minimum garanti.

---

<sup>37</sup>KPMG .DZ « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », édition 2012, p. 14

<sup>38</sup> Banque extérieure d'Algérie in <https://www.eldjazaircom.dz/2020/08/03/banque-exterieure-dalgerie-bea> consulté le 22/04/2022

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

- La domiciliation bancaire unique :

L'article 18 de la loi de finances de 1970 oblige une société cotée en bourse à centraliser ses comptes et ses opérations bancaires auprès d'une grande banque pour superviser et contrôler ses opérations financières.

- La répartition planifiée des moyens financiers :

Depuis les réformes de 1970, la Banque nationale s'est vue confier un double rôle dans l'allocation des ressources. Le rôle de la banque en tant qu'exécuteur du plan d'allocation de crédit et le rôle de la banque en tant que gestionnaire de plan supervisant l'allocation des ressources. Ces deux rôles différents dépendent des besoins de financement des dépenses de fonctionnement (métier).

« La loi de finances de 1970 a introduit à l'article 30 le 'plan financier d'exploitation'. Un décret du 15 juin 1970 a fixé les conditions d'élaboration de ce plan<sup>39</sup>. Ces éléments doivent également être associés à d'autres dispositions du même code des finances qui ont introduit la notion « d'approbation des plans financiers avant l'octroi du crédit <sup>40</sup>».

L'article 7 de la loi de finances 1971 pose comme principe que "le financement des investissements productifs est assuré par des crédits remboursables accordés par des établissements financiers de l'Etat ou par des sollicitations extérieures". Les appels de l'extérieur sont "obligatoires sous réserve de l'approbation préalable du ministère des Finances"<sup>41</sup>

### **1-3 La période Allant de 1971-1985 :**

La période de 1971 à 1985 a été marquée par la restructuration de la structure financière, notamment la réforme du mécanisme financier. Cette réforme a coïncidé avec le lancement de deux plans quadriennaux. Cette réforme visait à permettre aux établissements bancaires d'accompagner les dispositifs de planification mis en place à cette époque en centralisant les fonds et en les allouant mieux aux banques pour le financement des investissements. Préconise d'accroître la spécialisation bancaire en créant de nouvelles banques dédiées à des secteurs spécifiques.

Nous sommes confrontés à un besoin croissant d'activité économique. La spécialisation s'est avérée être la meilleure solution pour répondre à cette demande croissante. A cet effet, la

---

<sup>39</sup>Loi de finance pour 1970, articles 18-34-35-37.

<sup>40</sup>BENHALIMA A., « Le système bancaire algérien », Edition DAHLAB, Alger, 1996, P 16-17.

<sup>41</sup>BENHALIMA A., op-cit P 18.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

BNA et la CPA ont été réorganisés et deux nouveaux organismes bancaires ont été créés pour reprendre une partie des activités :

- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) :

L'organisation a été créée par le décret n°82-106 du 13 mars 1982 pour assumer la responsabilité de certaines activités financées par la BNA. Son objectif principal était d'assurer le financement du secteur agricole ainsi que des secteurs agroalimentaires et agro-industriels, qui étaient auparavant gérés par la BNA. Au départ, elle comprenait 140 agences transférées de la BNA, mais son réseau compte désormais 290 agences.<sup>42</sup>

- La Banque de Développement Local (BDL) :

La BDL a été créée par décret du 30 avril 1985, après la restructuration du CPA, cette banque sera chargée du financement des établissements publics et des entreprises locales (PME/PMI).

### 2- Les lois et les réglementations qui encadrent l'activité bancaire

Nous détaillons ci-après la loi du 19 août 1986, la loi du 12 janvier 1988 modifiant et complétant la loi bancaire du 19 août 1986, la loi sur la monnaie et le crédit du 14 avril 1990, les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit en dernier les aménagements de 2003.

#### 2-1 La loi du 19 août 1986 :

En 1986, le 19 août, la loi sur les banques a été introduite. Son objectif était de définir un nouveau cadre institutionnel et fonctionnel pour l'activité bancaire, le système bancaire et le crédit. En 1986, le système bancaire algérien a été réglementé pour la première fois par une loi dont l'objectif principal était de réglementer la manière dont l'économie est financée à l'échelle mondiale.<sup>43</sup>

#### 2-2 La loi du 12 janvier 1988 :

A partir de 1988, les autorités algériennes ont engagé un certain nombre de réformes pour modifier et compléter la loi bancaire du 19 août 1986. Les articles de la loi de 1988 sur l'autonomie séparent les droits de propriété des droits de gestion. Selon cette loi, l'État a délégué

---

<sup>42</sup>KPMG .DZ « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », édition 2012, p. 14

<sup>43</sup> Loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit. Journal Officiel n° 34, 20/08/1986, p.984-989.in <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/1986/F1986034.pdf>(consulté le 23/04/2023).

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

des pouvoirs en tant que propriétaires d'entreprises publiques à des fonds d'investissement constitués en sociétés par actions. En conséquence, l'État n'a plus à contrôler ni à diriger les entreprises publiques. Ainsi, la réforme de 1988 s'est accompagnée de la création d'une nouvelle catégorie publique, « l'entreprise publique économique », à laquelle appartient l'activité bancaire.

Selon les réformes de 1988, les banques sont des entités juridiques à but lucratif destinées à avoir une plus grande autonomie administrative dans l'exercice des fonctions bancaires et financières.<sup>44</sup>

### 2-3 La loi sur la monnaie et le crédit n°90-10 du 14 Avril 1990 :

Suite au choc pétrolier de 1986, il a été relevé la défaillance du système bancaire algérien fournissant des prestations à une économie nationale via des opérations de financement direct issu des programmes de développement économique et social à l'ère de l'économie dirigée<sup>45</sup>, et plusieurs défauts ont été observés tels que les lenteurs bureaucratiques causées par la centralisation des décisions, le manque de technicité des banques et le financement orienté principalement vers des entreprises publiques.

L'objectif de la promulgation de la loi n°90-10 du 14 avril 1990 était de remédier à ces défauts tout en faisant progresser les méthodes de travail du tissu bancaire national et instaurer une concurrence et une amélioration de l'intermédiation bancaire via l'ouverture du champ au capital privé national et étranger mais aussi, la libre détermination des taux d'intérêt bancaire par les banques sans intervention de l'Etat.

Cette loi ciblait également, l'autonomisation de la banque centrale et sa libération du joug de la gestion administrative de l'Etat et du Trésor Public d'une part et de la séparation de la sphère monnaie/crédit de la sphère des entreprises publiques ou privées d'autre part substituant ainsi les rapports de commercialité à ceux du dirigisme.

Par ailleurs, les articles 11 et 12 de cette loi ont porté sur le changement de la dénomination de la « Banque Centrale d'Algérie » en vigueur depuis Décembre 1962 à « Banque d'Algérie » en vue d'accompagner le caractère d'indépendance qui lui a été notifié tout

---

<sup>44</sup> Loi n° 88-06 du 13 janvier 1988 modifiant et complétant la loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit. Journal Officiel n° 2, 13/01/1988, p.18-35.in <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/1988/F1988002.pdf> [consulté le 23/04/2023].

<sup>45</sup> Loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Journal Officiel n° 16, 18/04/1990, p.450-474. <https://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1990/F1990016.pdf>(consulté le 23/04/2023).

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

en mettant en place un « Conseil de la Monnaie et du Crédit » qui via l'article 44, le législateur lui attribue la mission de conseil d'administration de la Banque d'Algérie tout en instaurant la réglementation à appliquer par les banques et les établissements financiers.

Le législateur a également posé le principe de l'agrément des banques en insistant sur la qualité des actionnaires, leurs relations et la notion d'actionnaire de référence.

Les principaux axes de la loi 90-10 sont les suivants: <sup>46</sup>

- Instauration de l'autonomie de la Banque algérienne.
- Régulation du système bancaire algérien par un organe administratif indépendant de l'Etat.
- Séparation entre la réglementation bancaire et les autorités d'agrément et les régulateurs.
- Monopole bancaire sur les transactions bancaires.
- Libéralisation des conditions bancaires.
- Définition des opérateurs économiques pouvant exercer cette activité, à savoir les banques et les établissements financiers.

D'autres législations ont ensuite été promulguées à des fins accessoires à la libéralisation du secteur bancaire, notamment la loi sur les services financiers de 1994, la loi 95-06 du 25 janvier 1995 sur la concurrence et la loi américaine 93-10. 23 mai 1993 Création de la Bourse.

### **2-4 Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit :**

Des modifications au Code de la monnaie et du crédit ont été introduites par le décret n° 01-01 du 27 février 2001 <sup>47</sup>modifiant et complétant la loi n° 90-10 du 14 avril 1990. L'objectif principal de ces réglementations est de répartir l'argent et les conseils en matière de crédit entre deux agences.

- Le premier organe est le Conseil d'administration, responsable de la gestion et du fonctionnement de la BA.
- Un deuxième organe est formé par le Conseil du crédit financier, qui agit en tant qu'autorité financière.

### **2-5 Actualisation de la loi 90-10 par l'ordonnance du 26 août 2003**

Depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990, le système bancaire algérien s'est considérablement amélioré. En 2003, le décret abrogeant cette loi et la

---

<sup>46</sup> AMMOUR B : « Le système bancaire Algérien : textes et réalités » Editions Dahlab 1996 p82-p96

<sup>47</sup>Journal officiel de la république algérienne n°27 in

<https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2001/F2001027.pdf> consulté le 03/05/2023

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

promulgation des crédits sont intervenus à la même occasion, offrant un nouveau cadre juridique pour la conduite des opérations bancaires. Le décret n° 03-11 du 26 août 2003 a précisé certaines dispositions insuffisamment explicitées dans le Code de la monnaie et du crédit. Dans sa mission, la Banque d'Algérie exerce sa prérogative d'émettre des billets et des pièces ayant cours légal sur le territoire du pays. Cette banque, appelée la Banque des banques, est l'institution financière du pays et contrôle les réserves de change. Elle assure le bon fonctionnement du système de paiement et assure le secrétariat général de la Commission bancaire. Selon l'article 35 de l'Ordonnance sur le crédit monétaire, la BA a pour mission générale d'assurer la stabilité interne (prix) et externe (taux de change). Par ailleurs, le règlement n° 03-01 est conforme à la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'établissement et introduit de nouvelles exigences liées à la surveillance des banques et établissements financiers. BA a mis en place des mécanismes de surveillance, et d'alerte plus sophistiqués. En outre, BA gère trois institutions centrales de risque, de défaut et de bilan au niveau de la Direction Générale du Crédit et de la Régulation Bancaire (DGCRB) afin de maintenir une exécution correcte et prudente des politiques de crédit dans les banques et les établissements financiers et organisés.

### **2-6 Ordonnance n°10-04 du 26 Août 2010 :**

<sup>48</sup>Cette ordonnance a été promulguée en vue de modifier et compléter certains articles de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

La mission de la Banque d'Algérie a été plus élargie, celle du conseil de la monnaie et du crédit a été actualisée et celle des banques et établissements financiers a intégré de nouvelles opérations connexes.

Il a été également soutenu, la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et de conformité au niveau des banques et établissements financiers composants le marché bancaire national avec l'obligation de prendre en compte l'ensemble des risques afférents à l'activité bancaire.

Nous notons également, l'introduction de plusieurs nouveaux articles en vue de protéger les intérêts des citoyens vis-à-vis de certaines pratiques qui se sont répandus dans le métier, tels que l'article **119bis** qui stipule que toute personne à qui les banques de la place ont refusé l'ouverture d'un compte de dépôt pouvait demander à la Banque d'Algérie de lui désigner une

---

<sup>48</sup>Ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 in <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2010/F2010050.pdf> consulté le 03/05/2023

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

banque auprès de laquelle, elle pourra ouvrir ce compte, ou encore l'article **119ter** qui oblige les banques à être plus transparente dans leurs opérations de crédit notamment, de tenir informer leur clientèle sur leur situation bancaire et sur les conditions de banque pratiquées.

### **3- La structure du système bancaire algérien :**

Le système bancaire algérien se compose actuellement des institutions suivantes :

#### **3-1 La banque d'Algérie :**

Elle est devenue une autorité monétaire indépendante de tout contrôle en vertu des dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit et dispose de pouvoirs considérables sur les banques commerciales et les investissements étrangers. Néanmoins, la réforme du système financier est devenue incontournable, tant dans sa gestion que dans son allocation. La loi

n° 86-12 du 19 août 1986 portant système bancaire a marqué le début de la refonte du système bancaire algérien. De cette façon, la banque centrale a retrouvé des pouvoirs liés à la définition et à l'application des politiques monétaires et de crédit, tout en communiquant la science et la technologie à l'audience du ministère des Finances. Cependant, ces développements se sont avérés mal adaptés aux nouvelles conditions socio-économiques caractérisées par des réformes radicales. La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit, modifiée et complétée, avait pour objet de redéfinir complètement la structure du système bancaire algérien. L'administration, la gestion et la supervision de la Banque sont dirigées respectivement par le Gouverneur et le Conseil d'administration. Le gouverneur est nommé par décret. Trois lieutenant-gouverneurs sont nommés dans les mêmes conditions. Les autres administrateurs sont nommés par règlement intérieur.

Les censeurs sont nommés par décret présidentiel sur proposition du ministre des finances. Le conseil jouit des privilèges traditionnels accordés à ces institutions.

Pour mener à bien son mandat, la Banque d'Algérie est organisée au niveau central de la Direction Générale, qui s'occupe des départements de la recherche, de la supervision et des activités bancaires.

L'organisation de la Banque d'Algérie est également composée de deux Directions, qui gèrent certains aspects liés à l'émission des billets et à l'enseignement bancaire. La Banque d'Algérie dispose d'un réseau de 49 établissements et agences, assurant une présence effective

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

dans toutes les Wilayas du pays. Les établissements et antennes sont coordonnés par trois directions régionales : Alger, Oran et Annaba.

Un vaste programme de modernisation des équipements et des méthodes de travail et un programme de formation ont été mis en œuvre pour assurer la réactivité de la Banque d'Algérie et la conformité du système bancaire en général aux besoins de la nouvelle donne, tant sur le plan national qu'international.<sup>49</sup>

### 3-2 Les banques et les établissements financiers :

L'environnement bancaire en Algérie est constitué aujourd'hui de deux types d'organisations, à savoir : « les Banques » et « les Etablissements Financiers ».

#### - **Distinction entre banques et établissements financiers :**

Il existe deux distinctions majeures entre ces deux organisations financières :

L'Ordonnance 03-11 du 26 août 2003, relative à la Monnaie et au Crédit, précise dans son article 71 que les établissements financiers ne sont pas autorisés à recevoir des fonds du public, à gérer les moyens de paiement ou à les mettre à la disposition de leur clientèle. Seules les banques sont habilitées à effectuer ces opérations dans le cadre de leur activité professionnelle régulière, comme stipulé à l'article 70 de ladite ordonnance. Par ailleurs, le règlement n°08-04 du 23 décembre 2008, concernant le capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie, établit dans son article (2) que les banques et les établissements financiers constitués sous forme de sociétés par actions doivent disposer, lors de leur constitution, d'un capital entièrement libéré en numéraire, d'au moins

10 000 000 000 DZD (Dix Milliards de dinars algériens) pour les banques et de 3 500 000 000 DZD (Trois Milliards Cinq Cent Millions de dinars algériens) pour les établissements financiers.

#### - **Les opérations bancaires autorisées :**

Les articles de 66 à 69, définissent clairement les opérations à effectuées par les banques dans leurs relations avec la clientèle et qui comprennent : la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la

---

<sup>49</sup> CNES, (2000), Problématique de la réforme du système bancaire, éléments pour un débat social, Alger in [https://www.cnese.dz/web/content?model=cnese\\_backend.post\\_doc&field=document&id=109](https://www.cnese.dz/web/content?model=cnese_backend.post_doc&field=document&id=109) consulté le 23/05/2023

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

gestion de ceux-ci. Dans l'article 72 de la même ordonnance, les banques et les établissements financiers ont été autorisés à effectuer plusieurs opérations connexes telles que :

- les opérations de change,
- les opérations sur or, métaux précieux et pièces,
- les placements souscriptions, achats, gestion, garde et vente de valeurs mobilières et de tout produit financier,
- le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine,

Le conseil, la gestion et l'ingénierie financières et, d'une manière générale, tous services destinés à faciliter la création et le développement d'entreprises ou d'équipements en respectant les dispositions légales en la matière et sont excéder les limites fixées par le conseil de la monnaie et du crédit. C'est via la décision n°17-01 du 02 janvier 2017 et dans son article unique que la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie ont été publiées<sup>50</sup> :

### 3-2-1 Les banques publiques

Les banques publiques algériennes comprennent six banques : le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), la banque nationale d'Algérie (BNA), la banque extérieure d'Algérie (BEA), la banque de développement local (BDL), la banque de développement rural (BADR) et la CNEP banque<sup>51</sup>. Avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit ces banques publiques, existantes avant 1990, devaient exercer conformément aux exigences de cette loi pour cela un agrément du conseil de la monnaie et le crédit est indispensable. Les banques publiques constituent toujours une part importante dans le système financier malgré les opérations de privatisation. En l'absence de banques publiques, les Etats peuvent intervenir par des canaux. L'intervention de l'Etat peut améliorer la performance des marchés financiers.

### 3-2-2 Les banques étrangères :

La nouvelle loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, modifiée par l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003, a permis la création de banques à capitaux privés nationaux et étrangers.

---

<sup>50</sup>JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02 p3-17 in <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2017/F2017002.pdf> consulté le 01/05/2023

<sup>51</sup><https://www.abef-dz.org/abef/?q=content/etablissement-bancaires> consulte le 01/05/2023

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

Elles sont quatorze (14) au total et que nous citerons selon la date de leur agrément pour l'exercice de leurs activités en Algérie

**Tableau N°2** les banques étrangères et les date de début de leurs activités en Algérie

Banque	La date de début de leur activité en Algérie
El Baraka Banque	Créé en 1991
Citibank Algérie	A ouvert un bureau de liaison en 1992 Agréée en 1998
ArabBanking(ABC-Algérie)	A débuté ses activités en Algérie en 1995 Agréée en 1998
Natxis Algérie	Agréée en 2000
Société Générale Algérie (SGA)	Agréée en 2000
Arab Bank PLC-Algeria	Enregistrée en 2000
BNP Paribas El Djazair	A débuté ses activités en 2000 Installée en 2002 avec un permis
Gulf Bank Algérie(AGB)	Agréée en 2004
Trust Bank Algeria	Agréée en 2002
The Housing Bank For Trade and Finances-Algeria	Banque Agréée depuis 2003
Fransabank El-Djazair SPA	Créée en 2006 Agréée en 2010
Crédit Agricole Corporate et Investment Bank-Algérie	Agréée en 2007
H.S.B.C-Algeria	Agréé en 2008
Al Salam Bank-Algeria	Agréée en 2008

Source : établi par nos soins à partir des sites respectifs de chacune des banques citées dans le tableau.

### 3-2-3 Les établissements financiers :

<sup>52</sup>Au nombre de sept, ces derniers activent plus particulièrement dans le crédit-bail et, jusqu'à la loi de finances complémentaire pour 2009, dans le crédit à la consommation<sup>53</sup>.

<sup>52</sup>Certificat préparatoire aux études supérieures de banque-CPESB- « fonctionnement d'une banque p67

<sup>53</sup>Décision n°17-01 du 02 janvier 2017 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie, Annexe 2, op.cit, p25.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

- La Société de Refinancement Hypothécaire (SRH) :

Un SRH est un établissement financier dont l'objet principal est le refinancement de crédits immobiliers accordés par des intermédiaires financiers agréés. Cette installation a été certifiée en 1997. Ses actionnaires sont des entreprises et des établissements publics, dont le Ministère des Finances, la BNA et la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR).

En outre, cette société a pour but de promouvoir un système de financement du logement à moyen et long terme, encourageons la concurrence entre les institutions financières dans l'octroi de prêts au logement et prolongeons la durée du système de taux d'intérêt fourni par les institutions financières. Le financement à moyen et long terme de la SRH est assuré par l'émission d'obligations sur les marchés financiers locaux, l'emprunt sur les marchés financiers internationaux et le refinancement par la Banque d'Algérie.

- La Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement (Sofinance SPA) :

Sofinance SPA est un établissement financier public agréé en 2001. Le but de l'institut est le financement général des entreprises. Les institutions fournissent des financements par crédit-bail ou participation dans des entreprises (création, développement, restructuration). Il s'occupe également des contrats classiques de crédit et de souscription, du conseil et de l'accompagnement des entreprises. Les secteurs concernés sont le bâtiment, les travaux publics et les transports. Sofinance ne dispose pas de réseau d'agences.<sup>54</sup>

- Arab Leasing Corporation (ALC) :

Créée en octobre 2001, ALC est la première société de leasing privée implantée en Algérie. Sa participation est composée d'actionnaires résidents et non-résidents. ALC a deux comptoirs à l'extérieur du magasin principal. Les produits de financement de la société ciblent les secteurs économiques, notamment les entreprises publiques de construction, les sociétés de transport, les professionnels de la santé, les sociétés de services et les sociétés de distribution. ALC dispose de trois (03) agences.<sup>55</sup>

---

<sup>54</sup><http://sofinance.dz/presentation/> consulté le 05/05/2023

<sup>55</sup><https://arableasing-dz.com/qui-sommes-nous-2/> consulté le 05/05/2023

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

- Maghreb Leasing Algérie (MLA Leasing):

La société a été créée en 2006 à l'initiative de Tunisie Leasing, avec le soutien de l'actionnaire de référence Amen Group. Le leasing MLA propose quasiment les mêmes produits que leurs homologues privés, tels que les crédits immobiliers résidentiels pour les particuliers et les prêts aux entreprises pour l'achat d'équipements de production (matériel informatique, bureautique, etc.). MLA Leasing compte cinq agences.<sup>56</sup>

- Cetelem Algérie :

Cetelem est une filiale du groupe bancaire français BNP Paribas. Elle a été agréée en tant qu'institution financière en 2006. Cetelem Algérie a démarré des activités de développement du crédit à la consommation, notamment le crédit automobile.

- La Caisse Nationale de Mutualité Agricole « Etablissement financier » (CNMA) :

Le CNMA est une institution fondée au début du siècle dernier. Jusqu'en 1972, elle était soumise aux dispositions de la loi sur les organisations professionnelles et sans but lucratif. La Fondation est issue de la réunion de trois fondations actives depuis 1972 : la Caisse Centrale des Mutuelles Agricoles (CCRMA), la Caisse Centrale des Mutuelles Sociales Agricoles (CCMSA) et la Caisse Mutuelle Agricole de Retraite (CMAR). Dans ce cadre légal, la CNMA, organisée en caisses nationales et régionales, est tenue de protéger les biens et les personnes du monde rural et les activités liées à l'agriculture (assurances agricoles, régimes de retraite, sécurité sociale agricole). Conformément à la loi instituant un système unifié de sécurité sociale et de pensions, l'administration des activités de sécurité sociale et des pensions a été confiée à la CNAS.<sup>57</sup>

En plus de l'assurance agricole pour toutes les branches, la banque (banque et crédit) a été ajoutée (décret n° 95-97 du 1er avril 1995). La même année, la Banque d'Algérie a autorisé la CNMA à mener des opérations bancaires et de prêt par l'intermédiaire de fonds régionaux associés. En décembre 2009, le statut de la CNMA a été modifié pour s'ériger en établissement financier.<sup>58</sup>

---

<sup>56</sup><https://www.maghrebleasingalgerie.com/qui-sommes-nous/> consulté le 05/05/2023

<sup>57</sup><https://www.cnma.dz/> consulté le 29/04/2023

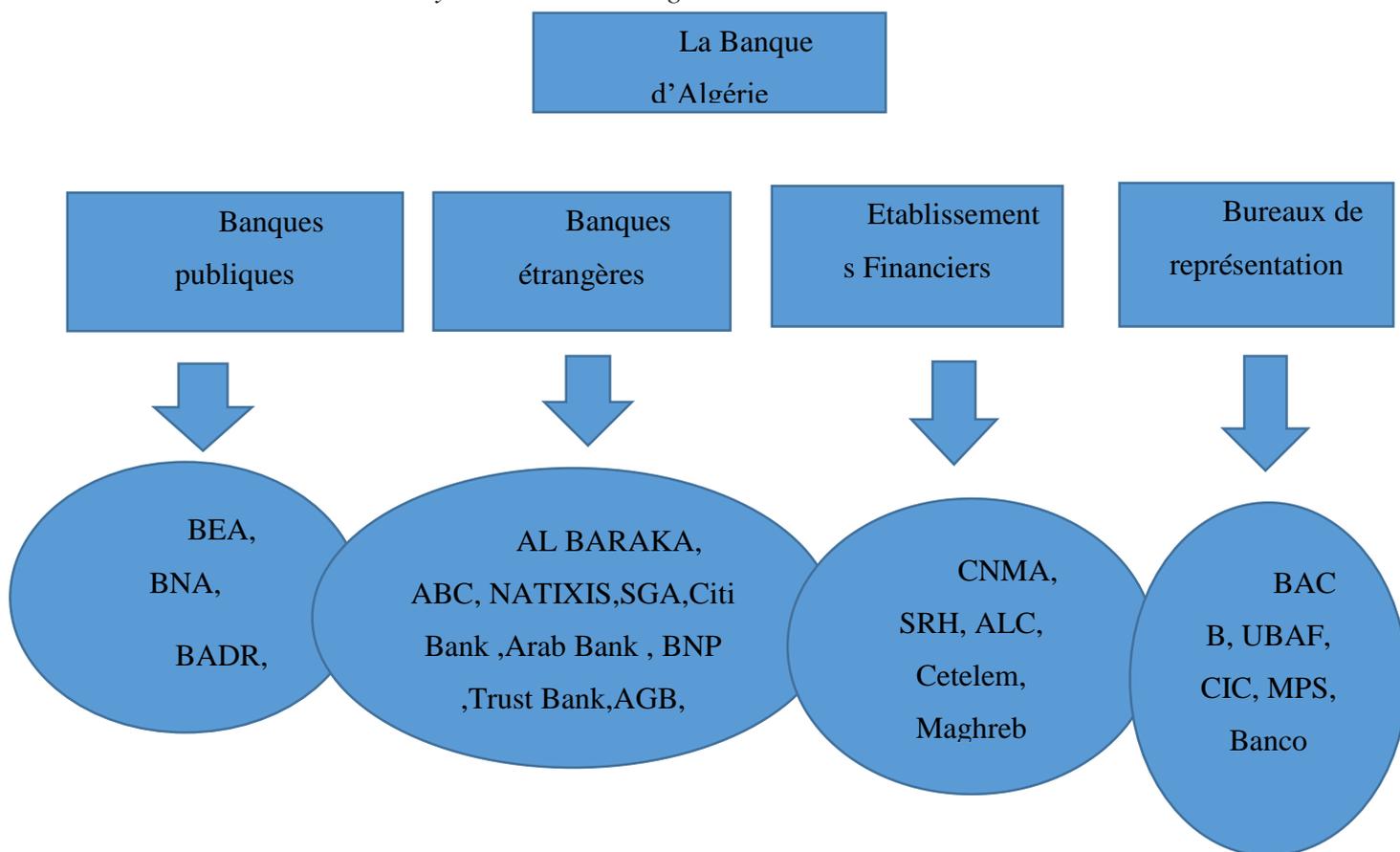
<sup>58</sup>Ordonnance n° 72-64 du 2 décembre 1972 portant institution de la Mutualité Agricole.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

- La Société Nationale de Leasing (SNL) :

Approuvé début 2011, l'établissement a un capital social de 3,5 milliards de dinars et appartient à la BNA et à la BDL. L'avis d'agrément permet à l'institution financière d'effectuer toutes les opérations agréées en tant que société de crédit-bail, à l'exception des opérations de change et de commerce extérieur. La SNL a pour objectif de développer le secteur des petites entreprises et des professions libérales en Algérie. SNL accorde des prêts pour l'achat ou le renouvellement de biens d'équipement industriels manufacturés et transformés, de véhicules de transport, d'équipements de construction, médicaux et touristiques. Les produits proposés sont destinés aux opérateurs économiques. SNL bénéficie des réseaux d'agences de la BNA et de la BDL.<sup>59</sup>

*Schéma N°2 : Le système bancaire algérien.*



**Source :** Guide des banques, modifié par nous-mêmes.

<sup>59</sup><https://snl.dz/a-propos/> consulté le 09/05/2023

### 4- Ouverture du système bancaire algérien sur le marché international

L'Algérie prend des mesures pour ouvrir son système bancaire aux marchés internationaux et encourager les investissements étrangers dans le secteur.

Ces mesures comprennent la libéralisation de l'économie, la modernisation de l'infrastructure financière et l'amélioration de l'environnement des affaires.

En outre, le gouvernement algérien a signé des accords de coopération avec plusieurs pays, dont la France, l'Espagne, l'Italie et la Chine, pour stimuler le commerce et les investissements. Au niveau bancaire, l'Algérie a autorisé l'implantation de banques étrangères dans le pays.

Plusieurs banques étrangères ont déjà établi des filiales en Algérie, dont la Société Générale, BNP Paribas, la Banque Al Baraka et la Banque de l'Afrique Occidentale. Après la promulgation de la loi n° 88 sur l'autonomie des entreprises publiques, une nouvelle loi a été promulguée. Il s'agit de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit (LMC) d'appui aux réformes économiques de 1988.

#### 4-1 Autonomie de la banque centrale

La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit a renforcé l'autonomie de la Banque d'Algérie (BCA), instituant une fonction d'émission monétaire réglementant la circulation de la monnaie d'une part et un système à deux niveaux d'autre part. Transmettre les politiques de crédit pour modifier les rapports de la BCA Treasury Bank et de la BCA Commercial Bank. Cela a été marqué par la création du Money and Credit Council (CMC) et la nomination de ses différents membres et gouverneurs de la Colombie-Britannique. Le CMC joue un double rôle de conseil d'administration et d'autorité monétaire. En tant que directeur, il donne son avis sur l'organisation de la Banque, approuve annuellement le budget et la répartition des bénéfices, et approuve le projet de rapport annuel adressé par le Gouverneur au Président de la République. En tant qu'autorité monétaire, la CMC édicte des réglementations bancaires et financières relatives à l'émission et à la portée de la monnaie, aux normes et conditions des opérations de la banque centrale, aux modifications de la masse monétaire et du crédit, ainsi qu'à l'application et à l'établissement de normes de réglementation des changes garantie. Un ratio qui vaut aussi pour les banques pour protéger leurs clients.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

Outre le gouverneur et trois lieutenant-gouverneurs, le CMC compte trois officiers nommés par le chef du gouvernement et trois lieutenant-gouverneurs pour les remplacer. A noter également la question de l'autonomie de la banque centrale à travers le décret 01-01 du 27 février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. AVANT JC. Ce dernier est composé de sept membres dont trois sont nommés par décret présidentiel. En outre, le projet de règlement émis par le CMC peut être modifié par les propositions du ministère des Finances.

L'année 2003 a été marquée par la promulgation du décret 03-11 le 26 août suite à la faillite de deux banques privées.<sup>60</sup> Cela a incité les pouvoirs publics à renforcer davantage les moyens de transparence, de contrôle et de supervision des institutions financières.

### 4-2 Commercialité des banques publiques

A l'issue de la LMC, la banque commerciale publique acquerra le statut de banque universelle et sera autorisée à recevoir des fonds du public, à prêter, à fournir des instruments de paiement à la clientèle, des devises, de l'or et des métaux précieux<sup>61</sup>. Achat et vente de métaux et de pièces de monnaie, négoce d'investissements, titres et instruments financiers<sup>62</sup>. Elle a également libéré le Trésor de ses fonctions d'intermédiation financière et de gestion du crédit en ne le confiant qu'à des secteurs sociaux et des collectivités spécifiques.

### 4-3 Modernisation du système bancaire algérien

L'Algérie a appliqué des programmes de soutien pour moderniser et libéraliser son système bancaire. Le programme a été mené de septembre 2001 à juin 2006 par cinq banques publiques : BADR, BDL, BEA, BNA et CNEP, les compagnies d'assurance SAA, CAAT, CAAR et les organismes de ce domaine (Conseil national des assurances et associations d'assureurs et de réassureurs). Compte tenu des difficultés rencontrées par les acteurs économiques dans leurs relations avec le secteur bancaire, les efforts suivants ont été déployés.

- Réduire le temps de traitement des différentes transactions bancaires.
- Amélioration de la qualité de service grâce à une productivité accrue ;
- Réduire les files d'attente.

---

<sup>60</sup>Il s'agit de la banque EL Khalifa et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie « B.C.I.A ».

<sup>61</sup>Article 114 de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 Avril 1990.

<sup>62</sup>Article 116-117-118 de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 Avril 1990.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

- Faciliter les démarches clients. Six ans après l'application du programme d'aide, cet objectif semble avoir été atteint.

En conséquence, ce programme de modernisation a introduit de nouvelles mesures.

La première mesure se caractérise par l'amélioration du système de paiement par la mise en place d'un système de règlement brut en temps réel des montants importants et urgents en Algérie et d'un système de paiement moderne basé sur le système de compensation à distance des instruments de paiement de détail. Ces deux systèmes facilitent le développement de l'intermédiation bancaire et de la gestion des risques, assurant la sécurité et la rapidité des échanges selon les standards internationaux.

La deuxième mesure consiste à assurer un contrôle et une surveillance renforcés par le biais d'une réglementation prudentielle des institutions financières en publiant des textes relatifs aux principaux risques, aux risques de non-paiement et à la protection des déposants. Les missions de contrôle et de surveillance du système bancaire sont exercées par la Commission bancaire aux côtés du CMC.

Une troisième mesure consisterait à stimuler les marchés des capitaux en introduisant de nouveaux outils de régulation de la liquidité bancaire, en détournant l'épargne publique des titres et en la mettant à la disposition de ceux qui ont besoin de financement, et en stimulant l'économie, l'objectif étant d'assurer une meilleure participation au financement de l'économie.

En 2008, les autorités monétaires ont pris des mesures bancaires, obligeant les banques commerciales à augmenter leurs fonds propres. Celle-ci a été marquée par la fermeture du marché interbancaire. Par la suite, la Banque d'Algérie a relevé le seuil de capital social requis pour les banques privées de 2,8 milliards de RSD à 10 milliards de RSD, et face à la crise financière internationale, de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer les règles de surveillance.

En 2009, la loi de finances a interdit les prêts à la consommation, forcé l'emprunt pour financer les importations et détourné les flux d'argent des banques privées vers l'immobilier et les petites entreprises.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

Décret n° 10-04 du 26 août 2010 relatif à la monnaie et au crédit, 2010 modifie et complète le décret de 2003. Il s'agit d'une série de mesures que l'on peut résumer comme suit <sup>63</sup>.

- Le pays détient une certaine part dans le capital des banques et institutions financières à capitaux privés. Grâce à cela, le pays est représenté par des sociétés sans droit de vote.

- L'État dispose d'un droit de préemption sur le transfert d'actions ou de titres similaires de banques ou d'établissements financiers.

- cession à l'étranger d'actions ou valeurs assimilées par une société détenant des actions ou valeurs assimilées d'une société de droit algérien ;

- Toute cession d'actions ou valeurs assimilées d'une banque ou d'un établissement financier doit être préalablement agréée par le Gouverneur de la Banque d'Algérie dans les conditions prévues par le Règlement CMC.

- La Banque d'Algérie a des pouvoirs (supplémentaires) pour assurer la stabilité des prix, prépare la balance des paiements et est tenue de présenter la situation financière extérieure de l'Algérie.

- Les banques sont tenues de mettre en place des systèmes de contrôle interne et de gestion de la conformité.

- La Banque d'Algérie organise et gère le Centre des Risques Entreprises, le Centre des Risques Budgétaires et le Centre de l'Encours.

### **Section 02 : Les formes et les conditions d'implantation des banques étrangères en Algérie.**

Une banque qui envisage de s'implanter sur un marché étranger doit d'abord déterminer sous quelle forme elle souhaite être présente sur ce marché. Nous allons ainsi présenter les différentes formes de représentation des banques étrangères en Algérie, les conditions d'implantations, on termine par la représentation des obstacles liés à l'implantation bancaire en Algérie.

---

<sup>63</sup> KPMG Algérie, « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », Edition ELLIPSE, Alger, 2012, p 12.

### 1- Les formes d'implantation des banques étrangères en Algérie.

Il est possible pour les banques étrangères de s'implanter en Algérie en utilisant principalement diverses formes organisationnelles, telles que :

- La création d'un bureau de liaison
- La filiale
- L'ouverture d'une succursale
- L'établissement d'une présence permanente sous forme d'établissement

#### 1-1 Le bureau de liaison

D'après les dispositions de l'article 01 de l'instruction interministérielle du 30 juillet 1986, les banques étrangères qui souhaitent s'implanter en Algérie peuvent opter pour un bureau de liaison. Cette structure n'a pas d'activité lucrative et ne perçoit aucun revenu local.<sup>64</sup>

Les frais de fonctionnement, y compris les salaires et les charges sociales, sont pris en charge par la maison mère et doivent être réglés en dinars algériens convertibles provenant de devises importées. Pour obtenir l'autorisation d'exercer, le bureau de liaison doit obtenir un agrément du ministère du commerce, valable pour deux ans et renouvelable. La comptabilité du bureau doit être conforme à la réglementation en vigueur et les dépenses afférentes aux frais et charges du bureau doivent être réglées par chèque tiré sur un Compte en Dinars Algérien Convertibles (CEDAC).

Le bureau de liaison peut également disposer d'une caisse pour faire face à ses dépenses, alimentée uniquement par des prélèvements sur le CEDAC.

#### 1-2 La filiale

Contrairement à une succursale qui fait partie intégrante de la banque mère, une filiale possède sa propre personnalité juridique et morale. Bien qu'elle soit soumise au contrôle de la banque mère, elle jouit d'une grande autonomie<sup>65</sup>. En d'autres termes, contrairement à une succursale ou à un bureau de représentation, une filiale n'est pas dépendante de la banque mère. Elle a le droit de prendre des décisions, de conclure des contrats commerciaux et possède son propre capital. De plus, elle exerce toutes les opérations bancaires et est soumise aux règles locales, tout comme les banques locales du pays d'implantation.

---

<sup>64</sup> KPMG Algérie op.cit. P85.

<sup>65</sup> Josette, P. op cit , p. 129.

### 1-3 La succursale

La succursale est une entité de la banque mère implantée sur un marché étranger, considérée comme un investissement étranger et soumise aux dispositions de l'ordonnance relative au développement de l'investissement, telle que modifiée en 2009 et 2010. Cependant, son absence de personnalité morale distincte rend difficile l'établissement de partenariats, ce qui peut décourager les entreprises étrangères à ouvrir une succursale en Algérie.

Selon la législation en vigueur, toute entreprise commerciale de droit algérien a le droit d'ouvrir une succursale, à condition de l'immatriculer au registre de commerce.

Cette immatriculation permet à la succursale de mener des activités commerciales en Algérie et de développer une clientèle, conformément aux mêmes règles applicables aux commerçants algériens ou aux sociétés commerciales algériennes.

### 1-4 L'établissement permanent

<sup>66</sup>L'établissement permanent est une entité fiscale simple mais reconnue en Algérie par les autorités. Elle acquiert donc certains droits (comme le droit à un compte bancaire ou le droit d'embaucher du personnel) ainsi que des obligations (notamment le paiement des impôts). Cette entité existe uniquement grâce aux contrats qu'elle exécute en Algérie.

L'établissement permanent permet d'intervenir temporairement en Algérie sans trop de contraintes administratives et en rapatriant librement la partie des revenus contractuellement convenus. Cependant, l'absence de registre de commerce peut rendre difficile pour une société d'exercer son activité par le biais de cette entité stable.

## 2- Les conditions évoquées par les autorités algériennes concernant l'implantation

Le Conseil de la Monnaie et du Crédit a ouvert la possibilité d'établir des bureaux de représentation de banques et d'établissements financiers privés nationaux et étrangers en Algérie, en vertu de l'article 127 de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit.<sup>67</sup>

Toute création de banque, d'établissement financier ou de succursale de banque étrangère en Algérie doit être autorisée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit, et l'exercice de l'activité est soumis à l'obtention d'un agrément du gouverneur de la Banque d'Algérie<sup>68</sup>,

---

<sup>66</sup>KPMG guide investir en Algérie (janvier 2019), P76.

<sup>67</sup>Article 130 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la Monnaie et le Crédit.

<sup>68</sup> KPMG Algérie : « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », édition ELLIPSE, Algérie, 2012.P33.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

indépendamment de la forme juridique envisagée. Les conditions d'implantation varient selon la forme choisie, mais le règlement 93-01 du 3 janvier 1993 sur l'investissement a fixé les conditions principales pour la création de banques étrangères en Algérie.

Les conditions d'implantation d'une banque étrangère sont comme suivies :

### **2-1-Les conditions majeures :**

Les règles régissant l'installation des banques, des établissements financiers et des succursales de banques étrangères en Algérie sont énoncées dans la LMC et les règlements du Conseil de la Monnaie et du Crédit. Pour être admises, ces entités doivent respecter deux conditions principales qui sont largement acceptées :

- d'une part, elles doivent souscrire un capital minimum de 10 milliards de dinars pour les banques et 3,5 milliards de dinars pour les établissements financiers ;

- d'autre part, les membres fondateurs et les dirigeants de ces institutions doivent faire preuve d'honorabilité, de moralité et de professionnalisme.<sup>69</sup>

### **2-2 Les conditions juridiques :**

Le cadre juridique exige que les banques et les établissements financiers créés en Algérie soient des Sociétés Par Actions (SPA) de droit algérien. Aucune restriction n'est imposée à la participation des non-résidents dans le capital de ces institutions financières. Il est donc possible de créer une institution financière avec une participation à 51% des non-résidents ou en collaboration entre résidents et non-résidents, sur la base d'un accord librement convenu entre les partenaires.<sup>70</sup>

### **2-3 Les conditions d'autorisation :**

Pour lancer ses activités, toute banque ou établissement financier en Algérie doit obtenir une autorisation de constitution du Conseil de la Monnaie et du Crédit<sup>71</sup>.

Les demandes d'autorisation doivent être accompagnées d'un dossier complet contenant les éléments suivants <sup>72</sup> :

---

<sup>69</sup> Règlement n°93-01 du 03 janvier 1993 fixant les conditions de constitution des banques et D'établissements financiers et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger.

<sup>70</sup>Règlement n°93-01.op.cit.

<sup>71</sup>Article 62 de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et le crédit.

<sup>72</sup> Article 91 de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et le crédit.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

- Un programme d'activités sur cinq ans,
- Une stratégie de développement du réseau et les moyens prévus pour y parvenir,
- Les moyens financiers et techniques à mettre en œuvre, la surface financière de chaque actionnaire et de leurs garants,
- Les principaux actionnaires constituant le noyau dur de l'actionnariat et leurs capacités financières, leurs expériences et leurs savoir-faire,
- Les listes des principaux dirigeants, dont au moins deux doivent être résidents,
- Le statut de la banque ou de l'établissement financier du siège, ainsi que l'organisation interne, y compris l'organigramme et l'effectif prévus.

### **2-4 Les conditions d'agrément :**

Pour obtenir l'agrément de la Banque d'Algérie, le requérant doit remplir toutes les conditions de constitution ou d'installation énoncées par la législation et la réglementation en vigueur. Si toutes les conditions sont remplies, le gouverneur de la Banque d'Algérie <sup>73</sup> accorde l'agrément par décision.

La demande d'agrément doit être accompagnée d'une lettre d'engagement certifiant sur l'honorabilité et la véracité des informations fournies. Les promoteurs doivent également s'engager à fournir annuellement toutes les informations financières exigées par la Banque d'Algérie et à se conformer aux dispositions légales. Le dossier doit également inclure les statuts et le pacte d'associés établis par acte notarié ou une copie certifiée conforme des statuts du siège pour une succursale de banque ou d'établissement financier étranger.

D'autres documents tels qu'une copie légalisée du registre de commerce, une déclaration fiscale, une attestation de libération des fonds, une attestation de rapatriement de devises et une copie du titre de propriété ou du contrat de location des locaux devant abriter le siège de la banque ou de l'établissement financier sont également requis. Enfin, une étude détaillée du projet, incluant un organigramme, un schéma de développement institutionnel et un système de procédure de gestion, doit être fournie.

### **3- Les facteurs déterminants du choix d'installation des banques étrangères en Algérie**

#### **3-1 Présentation des banques étrangères implantés en Algérie**

La loi sur la monnaie et le crédit (LMC) de 1990 a considérablement modifié le fonctionnement du système bancaire algérien en octroyant une plus grande autonomie de

---

<sup>73</sup>Article 92 de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et le crédit.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

décision et en établissant des règles de commercialisation. Cette loi a également ouvert les portes de l'investissement étranger et encourage toute forme de partenariat. En effet, le CMC a accordé des autorisations à plusieurs banques étrangères, illustrant la volonté d'ouverture du Système bancaire à la concurrence étrangère. Ainsi, parmi les banques étrangères présentes en Algérie, on peut identifier celles d'origine arabe et française, ainsi que d'autres banques.

Les études empiriques portant pour la plupart montrent que les indicateurs économiques et financiers (PIB, taux d'inflation, exportation, importation, etc.) constituent les principaux déterminants du choix de représentation des banques à l'étranger. Cependant il y a d'autres facteurs que les indicateurs économiques et financiers qui influencent le choix de forme de représentation à l'étranger comme par exemple (transfert de connaissance, prise de décision, contrôle, apprentissage organisationnel). Dans ce qui suit nous allons présenter les banques étrangères implantées en Algérie ainsi que les facteurs qui influencent la décision du choix de d'implantation ainsi que les déterminants de la présence de ces dernières en Algérie.

**Tableau N°3** : Liste des banques étrangères implantées en Algérie.

Désignation de la Banque	Pays d'origine	Année d'implantation	Formes d'implantation	Nombre d'agence	Lieux d'implantation	Observation
<b>Al baraka banc</b>	Arabie Saoudite	1991	BCM	30	Alger, Blida, Tizi Ouzou, Tlemcen, Oran, Sidi Bel Abbas, Chlef, Mostaganem, Ghardaïa, Laghouat, El Oued, Biskra, Sétif, Constantine, Batna, Annaba, Bordj Bou Arreridj, Skikda, Bejaia, Ain Mila	En cours d'activité
<b>Citibank</b>	États-Unis	1992	Succursale	4	Alger, Oran, Annaba, Ouargla	En cours d'activité
<b>Arab Banking</b>	Bahreïn	1995	Filiale	23	Alger, Annaba, Bejaia, Blida, Bouira, B.B. Arreridj, Chlef,	En cours d'activité

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

<b>Corporation "ABC"</b>					Constantine, H.Messaoud, Mostaganem, Oran, Sétif, Sidi Bel Abbès, Skikda, Tizi Ouzou	
<b>Natixis</b>	France	2000	Filiale	28	Alger, Annaba, Batna, Bejaia, B.B. Arreridj, Constantine, Sétif, Chlef, Mascara, Mostaganem, Oran, Relizane, Sidi Bel Abbès, Tlemcen, Tizi Ouzou, Médéa, Blida	En cours d'activité
<b>Al Rayan Bank</b>	Qatar	2000	-	5	Alger, Oran, Sétif, Annaba, Blida	En cours d'activité
<b>Société générale</b>	France	2000	Filiale	86	Alger, Annaba, Ain Temouchent, Batna, Béjaia, Blida, B.B. Arreridj, Bouira, Boumerdes, Chlef, Constantine, Ghardaia, Mascara, Médéa, Mostaganem, Oran, Ouargla, Sétif, Sidi Bel Abbès, Skikda, Tizi Ouzou, Tlemcen, Biskra, Khenchla, Jijel, Souk Ahras, Tipaza	En cours d'activité
<b>Arab Bank "PLC"</b>	Jordanie	2001	Succursale	8	Alger, Annaba, Oran, Sétif, Blida	En cours d'activité
<b>BNP Paribas El Djazair</b>	France	2002	Filiale	73	Alger, Blida, Ain Temouchent, Oran, Béjaia, Biskra, Annaba, B.B. Arreridj, Boumerdes, Chlef, Constantine, Hassi	En cours d'activité

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

					Massaoud, Tipaza, Mascara, Médéa, Mostaganem, Sétif, Sidi Bel Abbès, Skikda, Tizi Ouzou, Tlemcen	
<b>Trust Bank</b>	Jordanie	2002	Filiale	17	Alger, Tlemcen, Oran, Bejaia, B.B. Arreridj, Batna, Sétif.	En cours d'activité
<b>The Housing Bank for Trade and Finance</b>	Jordanie	2003	Filiale	7	Alger, Blida, Oran, Sétif, Bejaia, Constantine	En cours d'activité
<b>Gulf Bank Alegria "AGB"</b>	Kuwait	2004	Filiale	55	Alger, Bejaia, Sidi Bel Abbes, Tlemcen, Oran, Mostaganem, Chlef, Blida, Sétif, Batna, Biskra, Constantine, Skikda, Annaba	En cours d'activité
<b>Fransab ank El-Djazair SPA</b>	Liban	2006	Filiale	3	Alger, Oran, Constantine	En cours d'activité
<b>Crédit Agricole "CIB"</b>	France	2007	Filiale	1	Alger	En cours d'activité
<b>HSBC</b>	Bretagne	2008	Succursale	3	Alger, Oran	En cours d'activité

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

<b>Al Salam Bank-</b>	Emirates Arab Unis	2008	Filiale	6	Alger, Oran, Sétif, Blida	En cours d'activité
<b>Banco Sabadell</b>	Espagne	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>British Arab Commercial Bank</b>	G.Bretagne	/	Bureau de Représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>Crédit Industriel et commercial</b>	France	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>Crédit Agricole Indosuez</b>	France	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>Tunis International Bank</b>	Tunisie	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
<b>Fortis Bank</b>	France	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

<b>Union des banques Arabes et Françaises</b>	France	/	Bureau de représentation	1	Alger	En cours d'activité
---	--------	---	--------------------------	---	-------	---------------------

**Source** : établi par nos soins à partir du guide des banques et des établissements financiers en Algérie, Op cit.pp. 14-16, et des sites respectifs de chacune des banques citées dans le tableau.

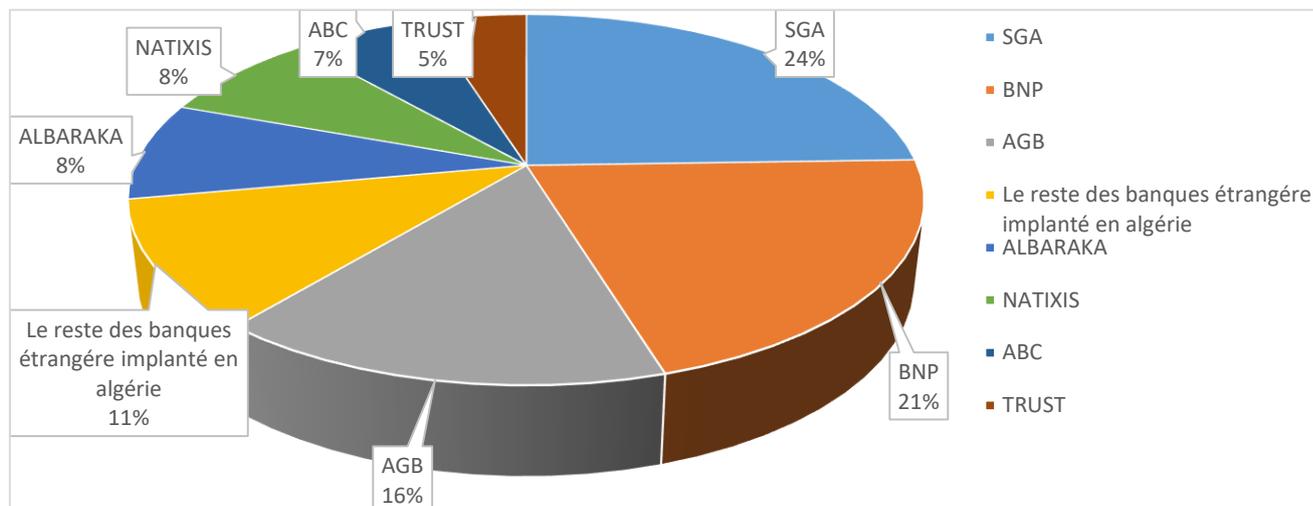
**D'après le tableau N°3**, il est notable que la plupart des banques étrangères sont toujours actives de nos jours, à l'exception d'Al Rayan Algerian Bank qui a cessé ses activités en Algérie après que son agrément ait été retiré par le CMC en mars 2006. En effet, ce retrait a été motivé par le non-respect des prescriptions du règlement N°04-01 du 4 mars 2004 concernant le capital minimum des banques et des établissements financiers opérant en Algérie, en vertu de l'ordonnance N°03-11.

En examinant le même tableau, nous constatons que 20 sur 21 des banques étrangères présentes dans le pays sont exclusivement des banques à capitaux étrangers. Parmi celles-ci, 10 sont des filiales à 100% de leurs banques mères, 3 sont des succursales et 7 sont représentées par des bureaux de représentation. De plus, une seule banque possède un capital mixte, à la fois algérien et saoudien, à savoir Al Baraka Bank, dont les actionnaires sont la BADR et le Groupe Dallah Al Baraka.

Il est également notable que la plupart des banques étrangères présentes dans le pays ont principalement développé leur réseau dans le nord du pays, en particulier à Alger, la capitale, ainsi qu'à Oran, Constantine, Sétif, Béjaïa et Annaba.

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

**Figure N°2** : Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par banque.



**Source** : établie par nos soins à partir du tableau N°3

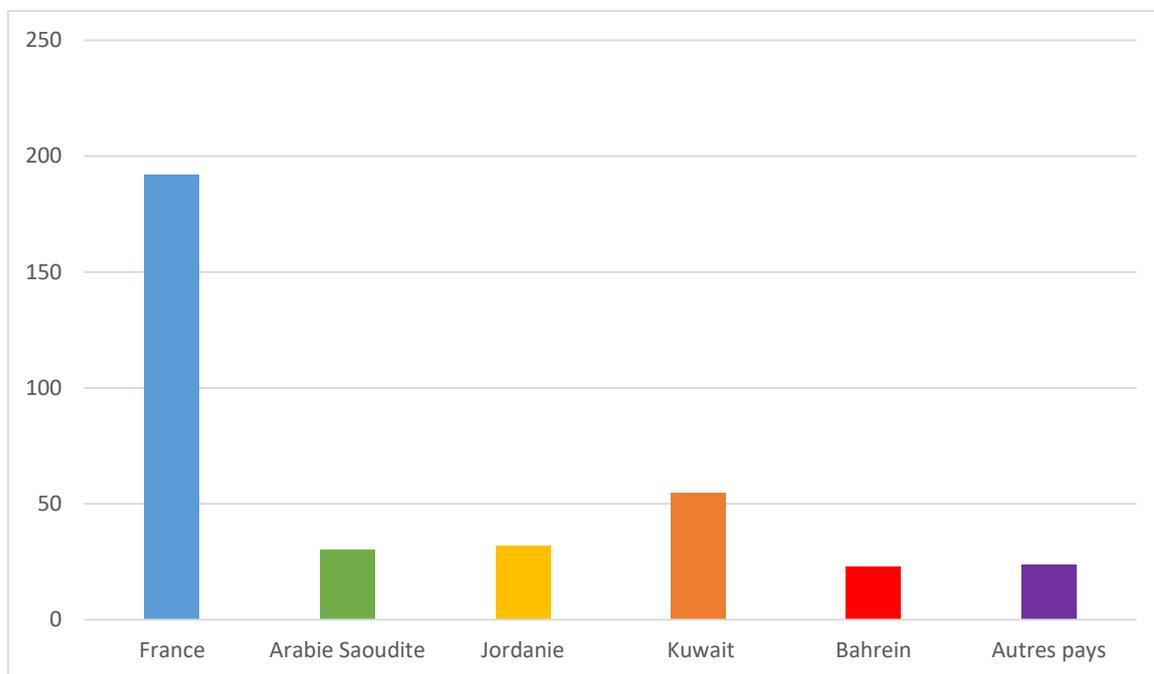
**La figure N°3** met en évidence la répartition des agences des banques étrangères en Algérie, fournissant des informations intéressantes sur leur présence sur le territoire.

Selon cette figure, la SGA est la banque qui possède le plus grand nombre d'agences, avec un réseau de 86 agences réparties dans 27 wilayas. Elle est suivie par la BNP, qui compte 73 agences, et AGB avec 55 agences. Ces trois banques se distinguent par la densité de leur réseau d'agences en Algérie.

En revanche, d'autres banques étrangères présentent des réseaux d'agences moins importants, et elles sont regroupées sous la catégorie "le reste des banques étrangères" dans la figure. Cela comprend la PLC, The Housing Bank, Al Salam, HSBC, Fransabank, la CIB (avec une seule agence implantée à Alger), ainsi que sept autres banques représentées uniquement par des bureaux de représentation à Alger.

Ainsi, il est clair que certaines banques étrangères ont joué un rôle significatif dans l'expansion du réseau d'agences bancaires en Algérie, avec la SGA, la BNP et AGB en tête, tandis que d'autres banques ont une présence plus limitée dans ce domaine.

**Figure N°3** : Présentation du réseau bancaire étranger en Algérie par pays d'origine



Source : établie par nos soins à partir du tableau N°3

La figure N°4 présente les banques étrangères implantées en Algérie en provenance de différents pays. Elle met en évidence le pays qui détient le réseau d'implantation le plus important, à savoir la France avec 192 agences. Ensuite, on retrouve le Koweït avec 55 agences, la Jordanie avec 32 agences, l'Arabie saoudite avec 30 agences et le Bahreïn avec 23 agences.

La partie "autres pays" de la figure représente les pays dont les réseaux d'implantation sont moins importants, avec un nombre d'agences allant de 3 à 6. On y retrouve la Grande-Bretagne, le Liban, les États-Unis, le Qatar et les Émirats arabes unis.

Cette dominance de certains pays par rapport à d'autres en termes d'implantation d'agences peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la proximité géographique peut jouer un rôle important. Dans le cas de la France, étant proche de l'Algérie et ayant été son ancien colonisateur, il peut exister un certain rapprochement culturel et historique entre les deux pays, ce qui facilite les échanges économiques et financiers.

D'autres facteurs tels que les relations économiques, les opportunités commerciales, les investissements et les accords bilatéraux peuvent également influencer le choix des banques

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

étrangères d'implanter leurs agences en Algérie. Chaque pays a ses propres motivations et intérêts spécifiques lorsqu'il s'agit d'étendre sa présence bancaire dans un pays étranger.

En résumé, la figure N°.4 illustre les différentes provenances des banques étrangères implantées en Algérie, avec une dominance notable de la France, suivie par d'autres pays tels que le Koweït, la Jordanie, l'Arabie saoudite et le Bahreïn. Les facteurs géographiques, culturels et économiques jouent un rôle important dans cette répartition.

### 3-2 Les principaux obstacles liés à l'implantation de banques étrangères en Algérie :

Les banques qui choisissent de s'installer en Algérie peuvent rencontrer des difficultés similaires à celles rencontrées par toutes les banques cherchant à étendre leurs activités à de nouveaux marchés. Ces difficultés peuvent être regroupées comme suit :

Les barrières réglementaires, les barrières stratégiques et les barrières sociologiques et les barrières économiques. Bien que ces obstacles ne soient pas spécifiques à l'Algérie, les banques doivent être prêtes à les surmonter pour réussir leur implantation sur le marché bancaire étranger.

#### 3-2-1 Les barrières réglementaires :

Il n'y a pas si longtemps, les conditions régissant l'exercice des activités bancaires en Algérie étaient plutôt souples. En termes de capitalisation, les actionnaires étaient tenus de libérer 25% du capital lors de la constitution de la banque, et le reste devait être libéré dans les cinq ans suivants. Le secteur bancaire est l'un des secteurs les plus réglementés, et la création de nouvelles banques peut être entravée par diverses barrières réglementaires, notamment :

- Des exigences en matière de réglementation prudentielle, notamment des conditions pour la création d'établissements, un capital minimum et l'honorabilité des dirigeants ;
- Des barrières liées à la séparation des activités, car dans certains pays, le statut de banque permet d'exercer une gamme plus ou moins étendue d'activités ;
- Des contraintes réglementaires liées à la macroéconomie, telles que la politique monétaire et le contrôle des changes ;
- Des barrières fiscales, car il existe des disparités fiscales qui représentent sans doute l'un des obstacles les plus importants pour rapprocher les conditions de concurrence entre les établissements financiers.

Après les scandales financiers d'EL KHALIFA Banque et de la BCIA qui ont secoué le système bancaire, la Banque d'Algérie a accordé l'agrément aux grandes banques étrangères et

## Chapitre 02 : Aperçu sur le système bancaire algérien

---

à quelques banques des pays du Golfe, suite au retour de la sécurité dans le pays. Cette approbation tacite des banques étrangères entraîne une élimination progressive du capital national privé de l'activité bancaire, ainsi qu'une privatisation des banques publiques. Cela pourrait à terme donner aux banques étrangères la possibilité de contrôler le marché et de revenir à une situation de monopole.<sup>74</sup>

### 3-2-2 Les barrières stratégiques :

Les banques en place sur un marché bancaire ont souvent recours à des barrières stratégiques pour dissuader les nouveaux entrants, notamment en manipulant les prix et les capacités. Cependant, les exemples de telles barrières ne s'appliquent pas forcément au cas du système bancaire algérien. Par exemple, la densité élevée du réseau bancaire et les dépenses publicitaires importantes peuvent constituer des barrières stratégiques qui rendent l'entrée de nouveaux concurrents plus coûteuse et donc plus difficile.

### 3-2-3 Les barrières sociologiques :

Les barrières sociologiques sont un obstacle pour les banques étrangères souhaitant s'implanter dans un pays, car elles doivent assimiler la culture bancaire locale pour atteindre la clientèle domestique. En général, ces barrières sont facilement surmontées lorsqu'il s'agit d'activités bilatérales. Les banques étrangères s'implantent souvent sur les marchés étrangers pour accompagner leurs clients délocalisés. Toutefois, acquérir une part significative du marché domestique est un processus long, sauf si la banque étrangère procède à des acquisitions externes.

En Algérie, les banques et les établissements financiers ont dû faire face à de nombreuses barrières pour s'implanter, y compris l'instabilité politique et la situation intérieure peu rassurante depuis les années 1990. En outre, le dysfonctionnement du système bancaire algérien a également entravé leur progression. Les agents économiques appellent à des réformes pour améliorer cette situation.

---

<sup>74</sup> TAHRAOUI M, « Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME algériennes : cas de la société Algérie », Thèse magistère dirigée par BOUYACOUB A, Université d'Oran, 2008, p 86.

### 3-2-4 Les barrières économiques

Les principaux facteurs qui favorisent l'expansion internationale des banques sont principalement les économies d'échelle, les économies d'envergure, la saturation des marchés et la croissance externe.

- Les économies d'échelle sont des avantages liés à la taille de l'entreprise. Dans le secteur bancaire, cela crée une barrière à l'entrée pour les nouveaux venus qui doivent produire une quantité suffisante pour bénéficier de rendements croissants. En Algérie, malgré la prédominance des banques publiques, les banques privées ont réussi à s'implanter sur le marché en raison de la faible bancarisation, de la maîtrise des coûts et de la notoriété des banques étrangères déjà installées.
- Les économies d'envergure ou de gamme se réalisent lorsque des facteurs de production sont communs à plusieurs produits, tels que les bases d'information ou d'analyse financière. Elles découlent également de la diversification des risques, de l'offre individuelle aux clients et de la diversification de la clientèle, ce qui permet de réduire le risque global de la banque. De plus, regrouper une gamme étendue de produits sur un même lieu de vente ou un même canal de vente permet de réduire les coûts de transaction.
- La saturation des marchés est relative et peut être considérée comme une opportunité dans le secteur bancaire. Elle est évaluée en fonction de critères tels que le taux de bancarisation, le nombre de guichets par habitant et le taux de ménages possédant des comptes bancaires.
- La croissance externe est essentielle pour pénétrer les marchés nationaux, car il faut du temps pour atteindre une taille critique dans la collecte de dépôts et la constitution d'une clientèle. L'acquisition d'une banque déjà existante permet d'avoir une structure viable dès le départ.

En résumé, les économies d'échelle, les économies d'envergure, la saturation des marchés et la croissance externe sont des facteurs clés qui favorisent l'expansion internationale des banques.

### Conclusion

Le système bancaire algérien a connu des évolutions importantes depuis la colonisation jusqu'à aujourd'hui. La décentralisation progressive a débuté avec la loi bancaire de 1986 et s'est poursuivie avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, qui a permis l'introduction de banques privées algériennes et étrangères. Le programme d'ajustement structurel a également joué un rôle dans ces réformes.

Ces réformes ont apporté des changements significatifs, notamment la libéralisation du secteur bancaire. Cependant, il est important de noter que ces réformes sont souvent considérées comme insuffisantes. Le système bancaire algérien fait l'objet de critiques de la part des investisseurs nationaux et étrangers en raison de ses lourdeurs administratives, de l'insuffisance de ses produits et services, et d'autres défis.

Afin d'augmenter l'efficacité du système bancaire, des réformes de modernisation sont en cours. Celles-ci peuvent inclure des mesures telles que la privatisation des banques publiques et la diversification des produits et services bancaires. L'objectif est d'améliorer l'attractivité du secteur bancaire pour les investisseurs et de répondre aux besoins du marché.

L'internationalisation bancaire est un enjeu majeur pour les banques en Algérie. Les stratégies et démarches d'internationalisation sont multiples et doivent être adaptées aux réalités locales. De même, les formes et conditions d'implantation des banques étrangères en Algérie sont encadrées par la loi sur la monnaie et le crédit de 1990 et par les réglementations en vigueur. Les banques étrangères présentes en Algérie sont aujourd'hui nombreuses et contribuent au dynamisme du système bancaire du pays. L'ouverture du secteur bancaire à la concurrence étrangère a favorisé la diversification de l'offre de services bancaires et financiers, ainsi que l'amélioration de la qualité des prestations offertes aux clients. Il reste cependant des défis à relever pour améliorer encore plus l'efficacité et la compétitivité du système bancaire en Algérie, notamment en termes de modernisation des infrastructures et de renforcement des capacités humaines.

**Chapitre 03 : Analyse des  
déterminants de la présence des  
banques étrangères en Algérie  
Cas de la ville de Bejaïa**

## **Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie**

---

Dans le but de présenter les principaux facteurs déterminants de l'implantation des banques étrangères en Algérie, nous avons opté pour une enquête de terrain, via une étude qualitative menée auprès de quelques banques étrangères installées dans la ville de Bejaia.

Ce chapitre comprend deux sections. Nous présenterons, dans la première section, un aperçu sur les différentes banques étrangères installées à Bejaia en mettant le point sur les principales raisons de leur choix d'implantation dans cette wilaya. Dans la deuxième section, nous traiterons la démarche méthodologique de notre enquête, et nous analyserons les résultats de notre étude. Mais avant cela, nous présenterons secteur bancaire de la ville de Bejaia.

### **Section 01 : Bejaïa « Découverte de la ville et de son secteur Bancaire »**

Dans cette section nous ferons un bref présentation de la ville de Bejaïa et un aperçu sur la composition du secteur bancaire de cette dernière.

#### **1- Présentation de la wilaya de Bejaïa**

La wilaya de Bejaia, Située dans le nord de l'Algérie, la wilaya de Bejaia est l'une des régions les plus pittoresques et dynamiques du pays. Nichée entre la mer Méditerranée et les majestueuses montagnes de la Kabylie, Bejaia offre un mélange enchanteur de paysages côtiers spectaculaires et de richesses culturelles profondes

##### **1.1. Economie de la wilaya**

Bejaïa est un important centre commercial et industriel, avec des secteurs clés tels que l'agriculture, la pêche, le tourisme, l'industrie agroalimentaire, ainsi que l'industrie manufacturière et la production pétrochimique. Ces secteurs contribuent significativement à l'économie locale et façonnent la mentalité financière des habitants.

La wilaya de Bejaia bénéficie d'une économie diversifiée et d'une population dynamique, caractérisée par un esprit entrepreneurial fort et une attitude prudente envers les finances. Les institutions financières locales jouent un rôle essentiel dans le soutien de la croissance économique et de la stabilité financière de la région.

### Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

**Tableau N°04** : Les principaux indicateurs économiques des établissements industriels de la wilaya par secteurs d'activités :

Type d'industrie	Nombre d'entreprises publiques	Nombre d'employés
Industries agro-alimentaires	02	389
Industries chimiques et para chimiques	0	0
Industries électriques et électroniques	0	0
Industries métalliques et mécaniques	02	393
Industrie sidérurgique	0	0
Industries textiles et du cuir	06	2238
BTPH	02	681
Services	0	0
Autres	12	3701
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>7402</b>

Source : <https://www.univ-bejaia.dz/recherche/laboratoires-de-recherche/122-bleu/1417-liste-des-entreprises-par-secteur-d-activites-wilaya-de-bejaia>

#### 1-2 Foncier industriel :

La wilaya de Bejaia possède un tissu industriel diversifié et dynamique, où presque toutes les branches d'activités sont représentées, avec une forte prédominance dans les secteurs manufacturiers et de transformation. Cette dynamique se traduit par la présence de plus de 220 unités industrielles en activité.

En termes d'infrastructures, Bejaia compte 3 zones industrielles (Bejaïa, Akbou, El kseur) couvrant une superficie totale de 203 hectares, ainsi que 7 zones d'activités s'étendant sur 129 hectares. Ces zones offrent un environnement propice au développement industriel et à l'implantation d'entreprises et des banques, grâce à des infrastructures modernes et des services adaptés<sup>75</sup>.

<sup>75</sup> <https://www.dcwbejaia.dz/index.php/wil06>

## Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

### 2- La présentation du secteur bancaire de la ville de Bejaia

Le secteur bancaire de la ville de Bejaïa compte un certain nombre d'acteurs importants. La Banque Algérienne de Développement Rural (BADR) est présente avec trois agences, tout comme la Banque Nationale d'Algérie (BNA). La Banque de Développement Local (BDL) est représentée par deux agences, tout comme la Banque Extérieure d'Algérie (BEA). La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP) est également bien implantée avec trois agences. La Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Algérie (CPA) ainsi que la Banque ABC disposent chacune de trois agences dans la ville. D'autres banques ont une présence plus limitée, telles que l'Arab Banking Corporation (AGB), Al Baraka, BNP-Paribas et Natixis, qui ont une ou deux agences. Enfin, Trust Bank, Housing Bank et la Société Générale Algérie (SGA) sont représentées par une présence unique avec une agence chacune. Ces différentes banques offrent des services financiers variés aux résidents de Béjaïa et contribuent ainsi au développement économique de la ville.<sup>76</sup>

**Tableau N°5** Tableaux représentatifs des banques installé au niveau de la ville de Bejaia

Banque	Nombre
BADR	3
BNA	3
BDL	2
BEA	2
CNEP	3
CPA	3
ABC	1
AGB	1
AL BARAKA	1
BNP-PARIBAS	2
NATIXIS	1
TRUST	1
HAOUSING BANK	1
SALAM BANK	1
SGA	3
FRANSABANH	1

Source : Etablit par nous même à partir des données obtenue de ;:Annuaire des entreprises : Banques in <https://www.vitaminedz.com/fr/Bejaia/Banques-173-Annuaire-3.html> consulté le

<sup>76</sup> Voir le tableaux N°4

D'après le tableau N°04, En constatent qu'il y avait 29 agences, dont 16 agences bancaires Nationales et 13 agences bancaires étrangères sur tout le réseau bancaire de la ville de Bejaia.

## **Section 02 : Enquête de terrain auprès des banques étrangères de la ville de Bejaia**

Dans les points qui suivent, nous présenterons les différentes étapes d'ordre méthodologique que nous avons menées afin de réaliser notre étude, Par la suite, nous procéderons les principaux résultats obtenus lors des entrevues effectuées avec les cadres dirigeants des agences bancaires étrangères.

### **1- La démarche méthodologique de l'enquête :**

La méthodologie est l'ensemble des techniques et méthodes qui servent de guide à l'élaboration des recherches et qui orientent la démarche scientifique. C'est la mise en forme des données afin de les rendre analysables.

En clair, il s'agit des canevas que le chercheur aurait volontairement choisis de suivre.

Certes, l'approche que privilégie le chercheur dépend de la manière de voir et d'aborder les phénomènes qui reflètent ses croyances fondamentales quant à la nature du modèle choisi.

La méthodologie permet non seulement à l'enquêteur de mener à bien ses investigations, mais également aux lecteurs de le suivre avec aisance.

L'enquête quant à elle est toute étude ou recherche méthodologique en vue de connaître des faits, des opinions sur un problème donné. Nous allons dans cette partie décrire le type de recherche utilisé, la méthode d'échantillonnage et les difficultés rencontrées<sup>77</sup>.

#### **1-1 Population de l'étude**

Pour étudier les déterminants d'implantation des banques étrangères en Algérie, et particulièrement dans la wilaya de Bejaia, nous avons opté pour la méthode « qualitative ». En effet, des entrevues ont été effectuées avec les directeurs des agences

Nous avons sollicité l'ensemble des banques étrangères implantées au niveau de la ville de Bejaia, à savoir :

---

<sup>77</sup>Méthodologie de recherche in <https://www.voxco.com/fr/blog/methodologie-de-recherche/#:~:text=Qu'est%20ce%20que%20la,un%20sujet%20de%20recherche%20sp%C3%A9cifique.,>  
Consulté le 03/06/2023

## Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

### 1-2 Echantillonnage

**Tableau N°6** Présentation de l'échantillon de notre enquête

Banque	Nombre de questionnaires	Nombre de reponses Récupérés	Nombre reponses non récupérés
ABC	1	1	-
AGB	1	-	1
AL Baraka	1	-	1
BNP	1	-	1
Natixis	1	-	1
Trust	1	1	-
Husing Bank AL	1	1	-
Salam	1	1	-
SGA	1	-	1
Fransabank	1	1	-
Total des agences Etrangères	10	5	5

**Source : établie par nous-même à partir de notre enquête**

Sur ces 10 agences, 5 banques ont répondu favorablement à notre enquête.

L'échantillon de notre enquête s'est porté sur 10 agences bancaires étrangères sur tout le réseau bancaire de la ville de Bejaia. Le tableau suivant représente l'échantillon de notre enquête.

### 1-3 Outils de collecte d'informations

L'instrument retenu est un guide d'entretien qui liste les thèmes ainsi que les questions relatives à notre objet de recherche. L'entretien semi directif est une technique qualitative de collecte d'informations. Cette technique permet de recueillir des opinions, des réponses, et des faits, des personnes interviewées, sur un sujet déterminé. La particularité de l'entretien semi directif, est le fait qu'il oriente le discours et le centre sur des thèmes et sujets prédéfinis et organisés dans un guide d'entretien<sup>78</sup>. Nous avons opté pour l'analyse qualitative puisque le

<sup>78</sup> Voir annexe n°01

## Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

---

nombre de notre échantillon est limité. Le guide d'entretien a été élaboré par nos soins, en s'appuyant sur des documents qui traitent le sujet de l'internationalisation bancaire. Le guide est composé de 25 questions.

### 1-4 Déroulement de l'enquête

Nous avons réalisé des entrevues (entretiens face à face) avec les directeurs des agences bancaires, dont le but est de recueillir les informations nécessaires à notre enquête.

Pour mener à bien nos interviews, nous avons élaboré un guide d'entretien qui comporte des questions préétablies auxquelles les interviewés vont devoir répondre. Ce genre d'entretien (appelé aussi : entretien semi-directif) permet d'orienter le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs.

C'est l'entretien le plus couramment utilisé sur les terrains de recherche car, contrairement à l'entretien non directif, il permet une préparation antérieure et autorise une grande liberté de parole.

En effet, l'entretien semi-directif, comme son nom l'indique, n'est ni entièrement ouvert, ni entièrement fermé. En général, le chercheur dispose d'un certain nombre de questions guides, sur lesquels il souhaite que l'interviewé réponde. Ce genre d'entretien sert, ainsi, à recueillir des données qui permettront de vérifier ou non les hypothèses<sup>79</sup>.

L'objectif principal de l'enquête est de mobiliser les informations nécessaires à la vérification des hypothèses formulées dans notre étude. Ainsi, nous convoitons à travers cette enquête d'identifier les facteurs d'implantation des banques étrangères dans la wilaya de Bejaia.

Notre guide d'entretien est composé de quatre rubriques et chacune d'entre-elle correspond à un objectif précis.

La première rubrique contient les informations d'ordre général des banques. La deuxième rubrique aborde les questions sur les caractéristiques des produits et services offerts ainsi que sur les types de clients de ces banques.

---

<sup>79</sup>Gaspard C « Les types d'entretien : directif, semi-directif ou non-directif », in <https://www.scribbr.fr/methodologie/entretien-recherche/> consulté le 04/06/2023.

## Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

---

La troisième rubrique comporte des questions sur les obstacles liés à l'exercice de l'activité bancaire. Enfin la dernière rubrique comprend des questions sur les facteurs qui interviennent lors du choix d'implantation d'une banque étrangère.

Nous avons effectué 05 entretiens avec les cadres dirigeants des agences bancaires à capitaux étrangers installées à la ville de Bejaia : BNP Paribas Al Dazair, The Housing of Trade and Finance, Fransabank El Djazair, ABC Algeria et AGB Bank.et al Salam Bank Algeria.

Nous nous sommes rendus aux entretiens avec une prise de rendez-vous à l'avance. Nous nous sommes d'abord présentés et avons fait un rappel de l'étude et l'objectif de cette interview. Cette dernière a duré, environ 20-30 minutes avec une prise de notes manuscrites.

Les entretiens ont été diffusés auprès de la totalité des banques étrangères implantées au niveau de la ville, dans une période allant de 15/05 jusqu'au 31/05/2023 donc cette enquête a duré deux semaines.

### **1-5 Les difficultés rencontrées :**

La réalisation de cette étude a été entravée par plusieurs obstacles. La contrainte de temps, la non disponibilité des répondants constituaient les contraintes majeures de notre enquête.

En effet, la première difficulté rencontrée est lors de la prise des rendez-vous, qui nous a pris beaucoup de temps, avec plusieurs allers-retours dans les banques (les directeurs n'étaient pas présents, ou ils n'avaient pas le temps de nous recevoir, ou bien ils refusaient carrément l'entretien comme les directeurs de Natixis et de la Société Générale, AGB, Al baraka et la BNP).

Deuxièmement, quelques cadres interrogés répondaient de façon très courte, ce qui nous a amené à intervenir avec plusieurs questions de relance.

Troisièmement, les interviewés ont donné une image très flatteuse de leur banque mais se sont abstenus de répondre à quelques questions relatives aux pressions mis sur les banques étrangères.

### **2- Analyse des entretiens :**

Dans ce point, nous allons dresser les principaux résultats des entrevues effectuées avec les directeurs des banques étrangères implantées dans la ville de Bejaia.

### **2-1 Banque ABC :**

La banque ABC 'agence 061' est une filiale de la Banque ABC, originaire de Bahreïn, avec un capital social de 20 milliards de dinars. Elle a démarré son activité à Bejaia en 2011 et se spécialise dans les services bancaires universels.

La clientèle principale de cette agence est constituée de salariés, avec comme principaux clients : les administrations publiques, les particuliers, les industriels et les commerçants. En tant que banque d'affaires, elle représente la banque mère.

L'implantation de cette agence à Bejaia s'explique par l'importance de la clientèle et l'importante taille du marché dans cette ville. De même, et selon les réponses de notre interviewé, l'environnement bancaire de la ville de Bejaia est très positif, pour cela, cette banque a prévu de développer son réseau, en proposant de nouveaux produits tout en se concentrant sur les produits islamiques conformes à la Chariaa.

Selon le directeur de cette agence, le principal obstacle qu'ils ont rencontré, depuis leur installation dans la ville de Bejaia, est lié exclusivement à la pandémie COVID-19 qui a bloqué leur activité. Notons que cette pandémie a eu des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.

Les principaux déterminants de l'implantation des banques étrangères à Bejaia, selon notre enquête sont la stabilité politique et économique qui caractérise cette ville de manière particulière et la wilaya de manière générale.

Les opportunités économiques locales à Bejaia sont considérées comme très attractives, et les politiques gouvernementales favorisent, en grande partie, l'implantation des banques étrangères.

La demande croissante de services financiers est également l'un des principaux facteurs déterminants l'implantation de cette banque en Algérie, précisément à Bejaia.

Néanmoins, les infrastructures financières de la ville de Bejaia sont partiellement développées pour accueillir les banques étrangères et les incitations fiscales offertes par les autorités locales ne sont pas importantes. Pour cela, et dans le but d'améliorer l'attractivité des banques étrangères en Algérie, la banque ABC suggère d'offrir plus d'avantages aux investisseurs étrangers.

## Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

---

### 2-2 Salam Banque :

La banque Salam, 'agence 06101', a été fondée à Bahreïn avec un capital social de 20 milliards de dinars. Elle a commencé ses activités en 2008 et pratique toutes les opérations bancaires. En tant que banque d'affiliée, elle représente la maison mère.

Cette agence cible principalement les industriels et les commerçants en premier lieu. En seconde position, les particuliers profitent également de ses services. D'après le directeur de cette agence, l'implantation de Salam à Bejaia s'explique, essentiellement par la taille du marché et les opportunités qu'il offre. En effet, le marché bancaire de la wilaya de Bejaia est considéré comme étant vierge en termes de banques qui proposent des produits islamiques conformes à la Chariaa. Pour cela, l'environnement bancaire de la ville de Bejaia est considéré comme 'très intéressant et positif'.

La banque Salam est en train de développer davantage son réseau que ce soit dans la ville de Bejaia ou dans les autres régions de la Wilaya. Pour cela, notre interlocuteur estime que la ville de Bejaia dispose de nombreux avantages qui attirent les investisseurs étrangers à l'exemple de l'importante croissance économique de la région, les demandes élevées des services financiers par la population et les infrastructures financières développées.

De même, la ville offre des opportunités économiques locales attractives grâce à son dynamisme industriel et au développement des PME, ces secteurs contribuent à la création d'emplois, à la diversification économique et à la croissance de la région, et les politiques instaurées par l'Etat encouragent en grande partie la venue et l'installation des banques étrangères dans cette ville.

Parmi les facteurs les plus intéressants qui expliquent la volonté des banques étrangères de réaliser leurs activités sur le territoire de cette ville, on trouve la stabilité politique, économique et sociale. Cependant, certaines mesures réglementaires sont considérées comme des entraves à l'implantation des banques étrangères, qui perturbent le bon déroulement de leurs activités.

### 2-3 Trust banque :

La Trust Bank Algérie, 'agence 00601 Bejaia', est originaire de la Jordanie et possède un capital social de 20 milliards de dinars de dinars de dinars. Elle a commencé ses activités en

### Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

---

2008 et son chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 27 millions de dinars. Elle vise une clientèle composée d'entreprises et de particuliers.

Les raisons de l'implantation de cette agence à Bejaia, selon son directeur, sont l'importance de la clientèle, la taille du marché et le dynamisme de la ville. De même, l'environnement bancaire de la ville de Bejaia est très positif, et les caractéristiques du marché bancaire de cette ville sont estimées 'bonnes'.

Selon notre interviewé, cette agence est confrontée à une rude concurrence par les banques publiques qui sont prédominantes. Tout de même, la pandémie COVID 19 a eu des effets négatifs sur les activités de l'agence.

Notre interviewé recommande, pour améliorer l'attractivité des banques étrangères en Algérie, l'organisation des sessions de formation pour l'ensemble du personnel bancaire.

Actuellement, la banque ne possède pas d'autres succursales ou agences dans la région, mais elle est en train de réaliser des études pour pouvoir élargir son réseau. En effet, la banque Trust Bank Algérie prévoit de développer davantage son réseau dans cette ville, tout en s'étalant sur d'autres régions, et ce pour pouvoir suivre sa clientèle et répondre à leurs besoins sans cesse croissants.

Les opportunités économiques locales sont considérées comme très attractives pour les banques étrangères désirant s'installer dans la région. Le directeur de cette agence considère que les politiques gouvernementales actuelles sont neutres en termes d'attraction des banques étrangères, où on ne note aucune nouveauté dans ce sens.

Comme pour les précédents interviewés, la stabilité politique et économique de la région constitue un atout de grande ampleur, qui contribue positivement à l'augmentation des demandes d'installation des banques étrangères.

Concernant les infrastructures financières de Bejaia, elles sont jugées acceptables et suffisamment satisfaisantes, en termes de développement, pour accueillir les banques étrangères.

Quant aux incitations fiscales, elles sont estimées, par notre enquêté, peu attractives et à faibles impacts sur la décision d'implantation dans le pays.

#### **2-4 The Housing Bank :**

La banque The Housing Bank Algérie, 'agence 106 Bejaia', est originaire de la Jordanie et possède un capital social de 20 milliards de dinars. Elle a commencé ses activités en 2015 et a réalisé un chiffre d'affaires de 30 millions de dinar au cours de l'année actuelle.

L'activité principale de l'agence est le financement des projets d'investissement ainsi que la proposition des produits islamiques à sa clientèle.

Les raisons de l'implantation de l'agence à Bejaia sont multiples, les plus importantes sont : l'importance de la clientèle dans la région, la taille du marché et le dynamisme de la ville caractérisé par son tissu industriel important.

L'environnement bancaire de Bejaia est considéré comme positif, permettant à cette banque d'élargir ses activités tout en mettant en place un système de management de la qualité.

De même, the Housing Bank Algérie envisage d'accroître son réseau, que ce soit dans la ville de Bejaia, ou en dehors de la région, et ce grâce aux différentes opportunités qui s'offrent à elle sur ce marché, notamment la qualité de la clientèle et la disponibilité des infrastructures financières fiables.

#### **2-5 Fransabank eldjazair :**

Fransabank Eldjazair SPA 00601, est une banque universelle, originaire du Liban, a un capital social de 20 milliards de dinars. L'agence a démarré ses activités en 2018 et a réalisé un chiffre d'affaires de 20 millions de dinars. Sa clientèle cible est composée de particuliers et des entreprises.

L'importance de la clientèle, la taille du marché et la qualité de l'environnement bancaire de la ville de Bejaia sont tous des facteurs positifs ayant attribué à l'implantation de cette agence dans cette ville.

Les caractéristiques du marché bancaire de la ville sont estimées bonnes, bien que le marché ait connu une stagnation due à la pandémie de COVID-19, mais il est en croissance à présent ce qui représente un atout qui pousse cette banque à vouloir développer davantage son réseau.

### Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

Les principaux obstacles rencontrés par la banque dans l'exercice de ses activités, en Algérie, sont les changements répétés des lois et des textes règlementaires qui perturbent son bon fonctionnement.

Selon le directeur de cette agence, les principaux déterminants de l'implantation des banques étrangères à Bejaia sont les opportunités de croissance économique de la région et la demande croissante des services financiers par la clientèle de la région.

#### 3- Synthèse :

Dans ce point, nous présenterons un compte-rendu généralisé des entretiens effectués avec les différentes banques enquêtées.

##### - Informations d'ordre général

Le pays d'origine et la date de début d'activité : la plus ancienne banque a ouvert ses portes en 2008 ;

**Tableau N°7 :** La date de début d'activité des banques étrangères au niveau de la ville de Bejaia et leurs pays d'origine

Banque	Pays d'origine	Agence	Année de démarrage de l'activité
Trust bank Algérie	Jordanie	00601 Bejaia	2008
The haosingbank	Jordanie	106 Bejaia	2015
ABC	Bahreïn	061 Bejaia	2011
Salam banque	Emirates arabe Unis	06101 Bejaia	2008
Fransabank El djazair SPA	Liban	00601 Bejaia	2018

**Source :** établi par nos soins à partir des données de notre enquête.

### Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

Nous constatons que la plupart des banques étrangères sont à d'origine arabe soit 4/5 des banques enquêtées et une seule banque d'origine française. (Exception faite de Natixis et Société générale, AGB, Al Baraka et la BNP, qui ont refusé de nous répondre).

✚ **Métier** (l'activité) de la banque : toutes des banques sont universelles.

✚ **Les répondants** : les directeurs d'agences.

✚ **Type de clientèles visées** :

- Particuliers
- Entreprises, PME
- Grandes entreprises (visées par la plupart des banques)
- La finance publique (salariés)/ entreprises étatiques

✚ **Attribution des crédits par secteur d'activité** :

En premier lieu, les banques étrangères octroient des crédits aux entreprises du secteur industriel, suivis des particuliers. La troisième place est occupée par les commerçants et les salariés.

Il apparaît que les banques considèrent les commerçants comme client non solvables, en estimant qu'ils n'ont pas de culture financière, et donc incapable de suivre l'opération de crédit.

✚ **Formes de représentation**

**Tableau N°8** formes de représentation des banques étrangères dans la ville de Bejaia

Forme	Fréquences
Filiale	0
Succursale	0
Agence	4
Banque affiliée	1
Bureau de représentation	0

Source : établi par nos soins à partir des données de notre enquête.

### Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

D'après le tableau N°7 nous constatons qu'en termes de forme de représentation, la quasi-totalité des banques enquêtées sont des agences. Cela signifie qu'elles sont habilitées à réaliser différentes opérations bancaires. Par contre on trouve une seule banque qui prend la forme d'une Banque affiliée (ABC).

NB : une agence bancaire est une extension d'une banque principale, tandis qu'une banque affiliée est une entité juridique distincte affiliée à une banque mère, tous en conservant son autonomie.

#### ✚ Les raisons d'implantation

Pour les raisons l'installation de ces banques dans la ville de Bejaia, tous les enquêtés, ont répondu qu'ils étaient attirés par le dynamisme économique de la ville, qui se manifeste particulièrement par la présence d'un tissu industriel privé dynamique (nombre important des investisseurs fiables).

#### ✚ Les principaux déterminants de l'implantation des banques étrangères

Le tableau ci-après retrace les principaux facteurs déterminants le choix d'implantation des banques étrangères dans la ville de Bejaia.

**Tableau N°9** les déterminant d'implantations des banques étrangères dans la ville de Bejaia.

Facteurs déterminants d'implantation :	Fréquences
- Importance de la clientèle	3
- Culture bancaire	1
-Dynamisme économique	5
-Emplacement géographique	1

**Source :** établi par nos soins à partir des données de notre enquête.

D'après le tableau N°8, en termes de facteurs déterminants de l'installation de ces banques dans la ville de Bejaia, tous les enquêtés, ont répondu qu'ils étaient attirés par le dynamisme économique de la ville, qui se manifeste particulièrement par la présence d'un tissu industriel privé dynamique. 3/5 des répondants ont mis l'accent sur l'importance de la clientèle, c'est-à-dire que la ville de Bejaia connaît une concentration importante de population.

### Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

---

Les autres facteurs déterminants de l'implantation des banques étrangères dans la ville de Bejaia, sont la culture bancaire. Cela signifie que les habitants de la ville disposent d'une certaine connaissance en matière des opérations bancaires.

En outre, l'emplacement géographique de la ville, fait de cette dernière l'un des plus importants pôles industriels de la région, notamment par la concentration de nombreuses industries (Général emballage, Soummam, Cevital), et la présence d'un des plus grands ports pétroliers et commerciaux de la Méditerranée.

La wilaya de Bejaia enregistre depuis quelques années une dynamique entrepreneuriale assez importante. Riche de son potentiel industriel la wilaya de Bejaia occupe une place importante dans le tissu industriel de L'Algérie et elle est classée parmi les wilayas leaders à l'échelle nationale

Le choix d'implantation des banques étrangères en Algérie dépend de plusieurs facteurs et est généralement guidé par des considérations stratégiques, économiques et réglementaires. Voici quelques déterminants importants :

-Opportunités de marché : Les banques étrangères évaluent les opportunités commerciales et la demande pour leurs services financiers en Algérie. Cela peut inclure la taille du marché, le niveau de concurrence, la croissance économique, les besoins financiers des entreprises et des particuliers, ainsi que les secteurs émergents.

-Réglementations et politiques : Les banques étrangères prennent en compte les réglementations et les politiques gouvernementales en vigueur en Algérie. Cela comprend les exigences en matière de licences bancaires, les restrictions sur la propriété étrangère, les règles de change et de rapatriement des bénéfices, ainsi que la stabilité du cadre réglementaire.

-Stabilité économique et politique : La stabilité économique et politique d'un pays est un facteur clé dans le choix d'implantation des banques étrangères. Elles évaluent la situation économique globale de l'Algérie, y compris l'inflation, la dette publique, la stabilité du système financier et les risques politiques potentiels.

-Avantages concurrentiels : Les banques étrangères peuvent rechercher des avantages concurrentiels spécifiques en s'implantant en Algérie. Cela peut inclure des partenariats locaux, des connaissances spécialisées dans certains secteurs, des technologies innovantes ou des offres de produits et services uniques.

### Chapitre03 : Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie

---

-Réseau de succursales : La présence géographique et le réseau de succursales existants en Algérie peuvent également influencer le choix d'implantation des banques étrangères. Il peut être plus attrayant de s'implanter dans des régions où les infrastructures financières sont bien développées ou dans des villes économiquement dynamiques.

-Il convient de noter que les conditions d'implantation des banques étrangères en Algérie peuvent être soumises à des réglementations spécifiques qui évoluent avec le temps. Il est donc important que les banques étrangères se conforment aux exigences réglementaires et opèrent en conformité avec la législation en vigueur dans le pays.

En synthèse, l'implantation des banques étrangères à Bejaia, présente des opportunités intéressantes en raison de la taille du marché, des caractéristiques favorables de l'environnement bancaire et des politiques gouvernementales encourageantes. Les banques ABC, Salam Banque, Trust Banque et Fransabank Eldjazair ont choisi Bejaia en raison de l'importance de la clientèle, des opportunités de croissance économique et de la stabilité politique et économique de la ville. Ces banques ciblent principalement les particuliers, les industriels et les commerçants, offrant des services bancaires universels, de détail, d'investissement et d'affaires.

Les principaux obstacles rencontrés par ces banques dans l'exercice de leurs activités en Algérie sont la concurrence des banques publiques dominantes, les changements réglementaires et les effets de la pandémie de COVID-19. Cependant, elles continuent de développer leur réseau en dehors de la ville de Bejaia pour répondre aux demandes croissantes de services financiers et saisir de nouvelles opportunités. Les infrastructures financières de Bejaia sont en cours de développement pour accueillir les banques étrangères, bien que certaines barrières réglementaires subsistent.

Dans l'ensemble, les banques étrangères trouvent à Bejaia un environnement favorable pour établir leur présence et répondre aux besoins des clients locaux. Leur expansion contribue à dynamiser le secteur financier de la région et à soutenir la croissance économique de Bejaia.

**Conclusion :**

Ce chapitre a pour but d'analyser les déterminants d'implantation et d'installation des banques étrangères en Algérie, et particulièrement dans la ville de Bejaïa. Pour cela, nous avons mené une enquête de terrain auprès des agences étrangères implantées dans la ville de Bejaïa.

Les résultats de notre enquête indiquent que les agences bancaires étrangères ont commencé s'installer à Bejaïa à partir de l'année 2000. La première agence installée dans cette ville était la Société Générale Algérie, et que la majorité des banques installées sont sous formes d'agences.

Concernant l'activité bancaire, les résultats de notre enquête nous montrent que l'ensemble des agences enquêtées visent en premier classement les industriels et les salariées, et comme déterminants installation, nous constatons que la majorité de ces agences ont opté sur l'opportunité de la croissance économique et la présence des zones industrielles dans la ville, ainsi que l'avantage de la culture financière des habitants de la région.

# **Conclusion générale**

### Conclusion générale

En guise de conclusion, il convient de terminer avec quelques éléments de réponse aux questions posées, notamment à la question principale : Quels sont les déterminants d'implantation des banques étrangères en Algérie ?

En effet, dans notre travail, pour répondre à notre problématique et aux questions précédemment posées, nous avons tenté d'expliquer le phénomène de l'implantation des banques étrangères en nous basant sur la recherche documentaire et en effectuant une enquête de terrain.

A cet effet, nous nous sommes misés, en premier lieu, à présenter plusieurs passages traitant le processus de l'internationalisation des firmes bancaires, ainsi que les caractéristiques du marché bancaire algérien. De même, il a été question de la présentation des différentes banques étrangères implantées dans la ville de Bejaia.

Ce mémoire a exploré le thème de l'internationalisation bancaire et l'implantation des banques étrangères en Algérie. Le chapitre 1 a fourni un aperçu théorique de l'internationalisation bancaire, en mettant en évidence les concepts clés, les activités des banques multinationales et la typologie des produits et services bancaires internationaux. Le chapitre 2 a présenté l'évolution du système bancaire algérien, en soulignant les lois et réglementations qui ont encadré son activité et en examinant la structure du système bancaire, y compris les banques publiques et étrangères. De plus, il a analysé l'ouverture du système bancaire algérien sur le marché international et les formes d'implantation des banques étrangères en Algérie, ainsi que les conditions et les obstacles qui leur sont associés.

Le chapitre 3 s'est concentré sur l'analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie. Il a examiné les déterminants externes tels que l'environnement économique et institutionnel du pays d'origine, le cadre réglementaire, les impôts sur les sociétés, le risque pays, etc. Les déterminants internes tels que la réalisation des profits, la taille de la banque-mère, les ressources humaines, etc., ont également été pris en compte. De plus, une étude sur les facteurs explicatifs de l'implantation des banques étrangères dans la ville de Bejaia a été réalisée, en mettant en évidence les résultats de recherche obtenus à partir des réponses des banques interrogées.

## Conclusion Générale

---

En conclusion, ce mémoire nous a permis de mieux comprendre l'internationalisation bancaire et l'implantation des banques étrangères en Algérie. Il a souligné l'importance des stratégies d'implantation et de développement international adoptées par les banques multinationales, ainsi que l'impact des facteurs externes et internes sur le choix d'implantation des banques étrangères. De plus, il a mis en évidence les conditions et les obstacles réglementaires, stratégiques, sociologiques et économiques auxquels les banques étrangères sont confrontées en Algérie.

Le choix d'implantation des banques étrangères en Algérie est influencé par la stabilité de l'environnement économique et social du pays, tandis que la réglementation bancaire, les conditions spécifiques établies par les autorités algériennes et le cadre institutionnel régissant l'activité bancaire constituent des obstacles potentiels à leur implantation.

Comme mentionné précédemment, la stabilité économique et sociale est un facteur clé pour les banques étrangères lorsqu'elles envisagent de s'implanter dans un pays. Une stabilité économique solide, avec une croissance régulière, une inflation maîtrisée, des politiques économiques cohérentes et une situation sociale pacifique, augmentent la confiance des banques étrangères et réduisent les risques liés à leurs opérations.

La réglementation bancaire en Algérie peut être complexe et exigeante. Les banques étrangères doivent se conformer à un ensemble de règles et de procédures spécifiques établies par les autorités algériennes. Cela peut inclure des exigences de capital, des ratios de liquidité, des réserves obligatoires, des contrôles des changes et des restrictions sur les activités bancaires.

Ces conditions peuvent rendre l'implantation des banques étrangères plus difficile et nécessiter une adaptation à un environnement réglementaire complexe.

Cependant, malgré ces obstacles, certaines banques étrangères peuvent trouver des avantages et des opportunités en Algérie, tels que l'accès à un marché en croissance, la diversification de leurs activités ou des partenariats avec des institutions financières locales. La décision d'implantation des banques étrangères en Algérie est donc le résultat d'une évaluation approfondie des risques et des opportunités, en prenant en compte à la fois la stabilité de l'environnement économique et social ainsi que les exigences réglementaires spécifiques du pays.

**Références  
bibliographiques**

# Références bibliographiques

---

## Bibliographie

### ➤ **Ouvrages :**

- Abdelkrim Naas ; « le système bancaire algérien : de la délocalisation à l'économie de marché », Édition INAS ; Paris ; 2003
- AMMOUR B : « Le système bancaire Algérien : textes et réalités » Editions Dahlab 1996
- Bialès C., « L'intermédiation financière », BTS tertiaires 1ère année, FOUCHER, 3ème édition, 2013
- Boutillier M.et Bricongne J., « Évolution du taux d'intermédiation financière en France (1994-2004) », Bulletin de la Banque de France, N° 146, Février, 2006
- BENHALIMA A., « Le système bancaire algérien », Edition DAHLAB, Alger, 1996
- Coussergues.S, Bourdeaux. « Gestion de la banque. Du diagnostic à la stratégie 6e édition »
- Dara, KHAMBATA, “The practice of multinational banking: Macro-Policy issues and key international concepts”, Quorum Books, 2nd edition, United States, 1996,
- Jones G., « Multinational Entreprises and Global Worlds », Havard Business School, US, 2004
- Josette, PAYARD, « Finance internationale d'entreprise », édition Vuibert, Paris, 1988
- KPMG Algérie, « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie », Edition ELLIPSE, Alger, 2012
- Lamarque Eric: « gestion bancaire », Edition e-Node/Pearson education France, Paris, 2003
- Marois B., L'internationalisation des banques », ECONOMICA, Paris, 1979
- Tiano André ; « le Maghreb entre les Mythes, Paris, Presse universitaire de France, 1967, p. 516, cité par Benhalima AMMOUR, le système bancaire algérien : textes et réalité ; éditions ; Dahlab, Alger ; 1996

### ➤ **Thèses et mémoire :**

- BOUABDALLAH W. : Les déterminants de l'IDE dans le cadre du système bancaire Algérien : Etude comparative entre les banques publiques et les banques étrangères, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Aboubekr Belkaid (Tlemcen), 2015

## Références bibliographiques

---

- Barry, W, "Multinational banking and global capital markets", School of Business, Bond university, Queensland, Australia, 2000
- Calzolari G .et Loranth G: « Regulation of multinational banks»: A theoretical Inquiry Working Paper n° 431, University of Bologna and University of London 2005
- Josep, GRACIA BLANDON, « The choice of the form of representation in multinational banking: Evidence from Spain », Universitat Pompeu Fabra - Faculty of Economic and Business Sciences, Economics working paper n°271, 1998.
- Jessy, TROUDART, "Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques", Thèse Doctorat, UNIVERSITÉ MONTESQUIEU-BORDEAUX IV, France, 2012
- Hamadou, BOUBACAR, " Internationalisation bancaire : déterminants du choix et de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger", Thèse Doctorat en Sciences de Gestions, Université de Reims Champagne-Ardenne, France
- KantaSalimata et NsanzumukizaCélestin, "implantation des banques étrangères en Algérie et leur rôle dans l'économie Algérienne : cas de la société générale Algérie", mémoire fin d'études, université Tizi-Ouzou, année (2014/2015)
- Mr. Eric L, « Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques », thèse de doctorat en science de gestion Université Montesquieu- Bordeaux IV, 2012.
- TAHRAOUI M, « Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME algériennes : cas de la société Algérie », Thèse magistère dirigée par BOUYACOUB A, Université d'Oran, 2008.

### ➤ **Rapport et lois :**

- Certificat préparatoire aux études supérieurs de banque-CPESB- « fonctionnement d'une banque.
- ClauleyMC,Rund JS WooldbridgePD «mondialisation de l'activité bancaire» rapport trimestriel BRI 2002.
- L'ordonnance loi n°66.178du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.
- Nicoleta H et Alin N, « Forms and strategies of the banks to enter on a foreign market », Theoretical and applied economics, volume XVIII, N° 7(560), 2011.
- R- L, HEINKEL et M-D, LEVI, «The structure of international banking», Journal of International Money and Finance, Vol. 11, 1992.
- SELENIUM Consulting, stratégie & transformation, « 20 ans d'internationalisation du secteur bancaire, et maintenant ... ? Une analyse du développement international de la banque de détail, et nouvelles perspectives de croissance », Juillet, 2009.

### ➤ **Reuves et Article :**

- Article 114 de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 Avril 1990.
- Article 116-117-118 de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 Avril 1990.
- Article 130 de la loi 90-10 du 14/04/1990 relative à la Monnaie et le Crédit
- Article 62 de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et le crédit.

## Références bibliographiques

---

- Article 91 de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et le crédit.
- Article 92 de l'ordonnance n°03-11 relative à la monnaie et le crédit.
- Adrian-E, TSCHOEGL, «Who owns the major US subsidiaries of foreign banks? », Journal of International Financial Markets, Institutions and Money, Vol. 14, 2004.
- Medhi N et Hamadou B « les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire l'étranger » la revue des sciences de gestion, direction et gestion, (n°224-225), année 2007.
- Loi de finance pour 1970, articles 18-34-35-37.
- Lando Anne,C ''firmes multinationales et défis culturels''.

### ➤ Site internet :

- Algérie/Economie : excédent de 11,08 milliards de dollars de la balance des paiements en 2022 in <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/alg%C3%A9rie-economie-exc%C3%A9dent-de-11-08-milliards-de-dollars-de-la-balance-des-paiements-en-2022/2844924#:~:text=Alg%C3%A9rie/Economie%203A%20exc%C3%A9dent%20de%2011%2C08%20milliards%20de%20dollars%20de%20la%20balance%20des%20paiements%20en%202022>
- Banque Internationale Arabe de Tunisie <http://www.biat.com>
- Banque extérieure d'Algérie in <https://www.eldjazaircom.dz/2020/08/03/banque-exterieure-dalgerie-bea>
- La banque mondiale in <https://www.banquemondiale.org/> (<https://www.banquemondiale.org/fr/country/algeria/overview#:~:text=La%20croissance%20du%20PIB%20hors,et%20le%20secteur%20des%20services>)
- Banque mondiale in <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNS.ICTR.ZS?end=2021&locations=DZ&start=2010>
- Banque Mondiale in <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FP.CPI.TOTL.ZG?end=2022&locations=DZ&start=2008>
- la banque mondiale in <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.DOD.DECT.GN.ZS?end=2021&locations=DZ&start=2010>
- Annuaire des entreprises : Banques <https://www.vitamedz.com/fr/Bejaia/Banques-173-Annuaire-3.html>
- Conseil Chinois pour le Développement du Commerce International "in <http://chinanews.free.fr>
- Conseil Chinois pour le Développement du Commerce International in <http://chinanews.free.fr>
- Contractor, F.J., Kundu, S.K. and Hsu, C.-C. (2003) A Three-Stage Theory of International Expansion: The Link between Multinationality and Performance in the Service Sector. Journal of International Business Studies, <http://dx.doi.org/10.1057/palgrave.jibs.8400003>
- CNES, (2000), Problématique de la réforme du système bancaire, éléments pour un débat social, Alger in

## Références bibliographiques

---

- [https://www.cnese.dz/web/content?model=cnese\\_backend.post\\_doc&field=document&id=109](https://www.cnese.dz/web/content?model=cnese_backend.post_doc&field=document&id=109)
- Di Antonio Paolo et Mariotti Sergio et Piscitello Lucia: « Multinational banks in the global economy: Evidence from Italian case », 28th Conference of The European International Business Academy, December 8-10, 2002. In <http://www.thefreelibrary.com>
  - Deutsche Bank,[en ligne] <https://www.db.com>
  - Exportations. En Algérie, les revenus des hydrocarbures font du bien au reste de l'économie in <https://www.courrierinternational.com/article/exportations-en-algerie-les-revenus-des-hydrocarbures-font-du-bien-au-reste-de-l-economie#:~:text=En%202022%2C%20l'Alg%C3%A9rie%2C,pr%C3%A9visions%20du%20Fonds%20mon%C3%A9taire%20international>.
  - Gaspard C « Les types d'entretien : directif, semi-directif ou non-directif »Publié le 25 octobre 2019, Mis à jour le 24 mars 2021.in <https://www.scribbr.fr/methodologie/entretien-recherche/>
  - <http://sofinance.dz/presentation/>
  - <https://arableasing-dz.com/qui-sommes-nous-2/>
  - <https://www.maghrebleasingalgerie.com/qui-sommes-nous/>
  - <https://www.cnma.dz/>
  - <https://www.cnma.dz/https://snl.dz/a-propos/>
  - <https://www.aps.dz/https://www.aps.dz/economie/151909-hausse-du-nombre-des-pme-a-plus-de-1-3-million-a-l-echelle-nationale>
  - [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/arabstates/Algeria\\_Analyse-rapide-Impact-Socioeco-Covid19-Algerie\\_-29-Jul2020.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/arabstates/Algeria_Analyse-rapide-Impact-Socioeco-Covid19-Algerie_-29-Jul2020.pdf)
  - JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 02 p3-17 in <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2017/F2017002.pdf> consulté le 01/05/2023
  - J.Johanson et J.Vahlne « THEINTERNATIONALIZATIONPROCESSOF THE FIRM-A MODELOF KNOWLEDGEDEVELOPMENT AND INCREASINGFOREIGNMARKET COMMITMENT » 1977 in <https://doi.org/10.1057/palgrave.jibs.8490676>
  - Loi n° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit. Journal Officiel n° 34, 20/08/1986, p.984-989.in <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/1986/F1986034.pdf>
  - Loi n° 88-06 du 13 janvier 1988 modifiant et complétant la loi° 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit. Journal Officiel n° 2, 13/01/1988, p.18-35.in <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/1988/F1988002.pdf> Loi n° 90-10

## Références bibliographiques

---

- du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Journal Officiel n° 16, 18/04/1990, p.450-474. <https://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1990/F1990016.pdf>
- L'impôt sur les bénéfices des sociétés (ibs) en Algérie  
<https://lentrepreneuralgerien.com/impots/item/38-quest-ce-que-limpot-sur-les-benefices-des-societes-ibs-algerie>
  - La banque mondiale in <https://www.banquemondiale.org/>  
(<https://www.banquemondiale.org/fr/country/algeria/overview#:~:text=La%20croissance%20du%20PIB%20hors,et%20le%20secteur%20des%20services.>
  - la banque mondiale in  
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.DOD.DECT.GN.ZS?end=2021&locations=DZ&start=2010>
  - Méthodologie de recherche in <https://www.voxco.com/fr/blog/methodologie-de-recherche/#:~:text=Qu'est%20ce%20que%20la,un%20sujet%20de%20recherche%20sp%C3%A9cifique.>
  - Ordonnance n° 10-04 du 26 aout 2010 in <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2010/F2010050.pdf>
  - Profil du secteur pétrolier et gazier de l'Algérie – Ambassade du Canada en Algérie in <https://www.deleguescommerciaux.gc.ca/algeria-algerie/market-reports-etudes-demarches/0006429.aspx?lang=fra>
  - Règle 51-49 en Algérie et LF 2022 <https://legal-doctrine.com/edition/R%C3%A8gle-51-49-en-Alg%C3%A9rie-et-LF-2022/#:~:text=La%20LFC%202020%20pr%C3%A9cise%20%C3%A0,d'achat%20revente%20de%20produits>
  - Situation économique nationale au troisième trimestre 2022  
<https://www.ons.dz/IMG/pdf/CNT3T2022.pdf>
  - Toute l'information économique in <https://www.ecomnewsmed.com/>

# **Annexes**

# Annexes

---

## Annexe N°01 : le guide d'entretien

### Partie 01

1- Dénomination ?

.....

2- Pays d'origine ?

.....

3- Capital social ?

.....

4- Année de démarrage de l'activité bancaire à Bejaia ?

.....

**5- Le chiffre d'affaires réalisé par votre agence (année) ?**

.....

**6- L'activité principale ... ?**

.....

### Partie 02

**7- Quelle est la clientèle la plus visée par votre agence ?**

.....

8- Classez-la par ordre décroissant (du plus important) :

- a. Industriels
- b. Particuliers
- c. Commerçants
- d. Administrations publiques
- e. Autre (préciser)

**9- Quel est le secteur d'activité principal de votre banque ? pourquoi ?**

- a) Banque de détail
- b) Banque d'investissement

## Annexes

---

c) Banque d'affaires

d) Autre (précisez)

.....

### Partie 03

#### 10- Forme de représentation de votre banque

- a. Filiale
- b. Succursale
- c. Agence
- d. Banque d'affiliée
- e. Bureau de représentation

**11- Quels sont les principaux obstacles que vous avez rencontrés en exerçant votre activité ici à Bejaia ?**

.....

**12- Dans quelle mesure les barrières réglementaires pour l'implantation des banques étrangères sont-elles faibles à Bejaia ?**

- a) Pas du tout
- b) Un peu
- c) Neutre

### Partie 04

**13- Quelles sont les raisons d'implantation de votre banque dans la ville de Bejaia ?**

- a. Importance de la clientèle
- b. Sécurité de la région
- c. La taille de marché

## Annexes

---

- d. Le dynamisme de la ville
- e. Autre.... Précisez

### **14- Comment trouvez-vous l'environnement bancaire de la ville de Bejaia ?**

- a. Positif
- b. Relativement positif
- c. Négatif

### **15- Comment estimez-vous les caractéristiques du marché bancaire de la ville de Bejaia ? (Bonne, moyenne, mauvaise) et dites pourquoi**

### **16-Quels sont, selon vous, les principaux déterminants de l'implantation des banques étrangères à Bejaia ? (Sélectionnez tous les choix pertinents) pourquoi ?**

- a) Opportunités de croissance économique.
- b) Stabilité politique et économique
- c) Demandes croissantes de services financiers
- d) Infrastructures financières développées
- e) Incitations fiscales
- f) Barrières réglementaires faibles
- g) Concurrence avec les banques locales
- h) Autres (précisez) \_\_\_\_\_

### **17- Quelles sont vos suggestions pour améliorer l'attractivité des banques étrangères en Algérie ?**

.....

.....

### **18- Quelle est votre évaluation de l'attrait des opportunités économiques locales pour les banques étrangères à Bejaia ?**

- a) Très peu attractif

## Annexes

---

- b) Peu attractif
- c) Neutre
- d) Attractif
- e) Très attractif

**19- Dans quelle mesure les politiques gouvernementales actuelles favorisent-elles l'implantation des banques étrangères à Bejaia ?**

- a) Pas du tout
- b) Un peu
- c) Neutre
- d) En grande partie
- e) Complètement

**20- Dans quelle mesure la stabilité politique et économique de Bejaia est-elle un facteur déterminant pour les banques étrangères ?**

- a) Pas du tout
- b) Un peu
- c) Neutre
- d) En grande partie
- e) Complètement

**21- Dans quelle mesure la demande croissante de services financiers à Bejaia motive-t-elle l'implantation des banques étrangères ?**

- a) Pas du tout
- b) Un peu
- c) Neutre
- d) En grande partie
- e) Complètement

## Annexes

---

**22- Dans quelle mesure les infrastructures financières de Bejaia sont-elles suffisamment développées pour accueillir les banques étrangères ?**

- a) Pas du tout
- b) Un peu
- c) Neutre
- d) En grande partie
- e) Complètement

**23-Dans quelle mesure les incitations fiscales offertes par les autorités locales encouragent-elles l'implantation des banques étrangères à Bejaia ?**

- a) Pas du tout
- b) Un peu
- c) Neutre
- d) En grande partie
- e) Complètement

**24- Comptez-vous développer davantage votre réseau en dehors de la ville de Bejaia ? Pourquoi ?**

.....  
.....

**25- Quels critères considérez-vous comme importants lors du choix d'une banque à Bejaia ?**

- a) Taux d'intérêt attractifs
- b) Frais de service bas
- c) Large réseau d'agences et distributeurs automatiques de billets
- d) Offre de services en ligne performants
- e) Gamme diversifiée de produits

# **Table des matières**

## **Table des matières :**

**Remerciements**

**Dédicace**

**Liste des abréviations:**

**Liste des tableaux**

**Liste des figure**

**Liste des schémas**

**Sommaire**

**Introduction Générale : ..... 1**

### **CHAPITRE 01**

#### **Cadre conceptuel sur l'internationalisation bancaire**

Section 01 : Aperçu théorique sur l'internationalisation bancaire .....	5
1- Les concepts liés à l'internationalisation bancaire .....	5
1-1 L'internationalisation bancaire : .....	5
1-2 La multinationalisation bancaire :.....	6
1-3 L'aperçu historique sur l'internationalisation bancaire : .....	6
1-3-1 Les vagues d'internationalisation : .....	6
1-3-1-1 La première vague d'internationalisation : .....	7
1-3-1-2 La deuxième vague d'internationalisation .....	7
1-3-1-3 La troisième vague d'internationalisation :.....	8
2- Activités des banques multinationales .....	10
2-1 La banque spécialiste .....	11
2-2 La banque de détail .....	11
2-3 La banque d'investissement.....	11
2-4 La banque privée.....	12
2-5 La banque généraliste.....	12
3- Typologie des produits et services bancaires internationaux .....	13
3-1 Les <i>produits bancaires internationaux</i> .....	13
3-1-1 Les financements liés au commerce international : .....	13

3-1-2 Les financements liés à l'implantation à l'étranger .....	14
3-2 Les services bancaires internationaux.....	14
Section 02 : Les démarches de l'internationalisation bancaire.....	15
1- Les formes d'implantation des banques étrangères.....	15
1-1 Les formes d'implantation directe : .....	15
1-1-1 Les formes dépendantes de la banque mère : .....	16
1-1-1-1 Le bureau de représentation : .....	16
1-1-1-2 La succursale : .....	17
1-1-2 Les formes indépendantes de la banque mère .....	17
1-1-2-1 La filiale .....	17
1-1-2-2 La banque affiliée : .....	18
1-2 Formes d'implantation indirecte : .....	20
1-2-1 La banque correspondante .....	20
1-2-2 Les pools bancaires internationaux.....	20
2- Stratégies des banques multinationales : .....	21
2-1 <i>Les stratégies banales</i> : .....	21
2-1-1 Stratégie d'approvisionnement : .....	21
2-1-2 Stratégie de marché : .....	21
2-1-3 Stratégie de rationalisation de la production : .....	21
2-2 <i>Stratégie globale</i> : .....	22
2-2-1 Stratégie techno-financière : .....	22
2-2-2 Les banques multinationales à stratégie techno-financière : .....	23
3- Le processus d'internationalisation : .....	23
3-1 <i>La première phase</i> : .....	23
3-2 <i>La deuxième phase</i> : .....	24
3-3 <i>La troisième phase</i> : .....	24
4- Détermination des objectifs internationaux : .....	25
Conclusion .....	26

## **Chapitre 02**

### **Aperçu sur le système bancaire Algérie**

Section 01 : Historique et évolution du système bancaire algérien .....	28
1- Le système bancaire algérien : phase d'évolution .....	28

1-1 De l'Indépendance à 1968 : .....	29
1-2 La Période Allant De 1970 à 1971 :.....	31
1-3 La période Allant de 1971-1985 : .....	32
2- Les lois et les réglementations qui encadrent l'activité bancaire .....	33
2-1 La loi du 19 août1986 : .....	33
2-2 La loi du 12 janvier 1988 :.....	33
2-3 La loi sur la monnaie et le crédit n°90-10 du 14 Avril 1990 : .....	34
2-4 Les aménagements apportés en 2001 à la loi relative à la monnaie et au crédit : .....	35
2-5 Actualisation de la loi 90-10 par l'ordonnance du 26 août 2003 .....	35
2-6 Ordonnance n°10-04 du 26 Août 2010 : .....	36
3- La structure du système bancaire algérien : .....	37
3-1 La banque d'Algérie : .....	37
3-2 Les banques et les établissements financiers : .....	38
3-2-1 Les banques publiques .....	39
3-2-2 Les banques étrangères :.....	39
3-2-3 Les établissements financiers : .....	40
4- Ouverture du système bancaire algérien sur le marché international .....	44
4-1 Autonomie de la banque centrale.....	44
4-2 Commercialité des banques publiques.....	45
4-3 Modernisation du système bancaire algérien .....	45
Section 02 : Les formes et les conditions d'implantation des banques étrangères en Algérie. .....	47
1- Les formes d'implantation des banques étrangères en Algérie. ....	48
1-1 Le bureau de liaison .....	48
1-2 La filiale .....	48
1-3 La succursale.....	49
1-4 L'établissement permanent.....	49
2- Les conditions évoquées par les autorités algériennes concernant l'implantation.....	49
2-1-Les conditions majeures : .....	50
2-2 Les conditions juridiques : .....	50
2-3 Les conditions d'autorisation :.....	50
2-4 Les conditions d'agrément :.....	51
3- Les facteurs déterminants du choix d'installation des banques étrangères en Algérie. 51	

3-1 Présentation des banques étrangères implantés en Algérie.....	51
3-2 Les principaux obstacles liés à l’implantation de banques étrangères en Algérie :	
.....	59
3-2-1 Les barrières réglementaires :.....	59
3-2-2 Les barrières stratégiques : .....	60
3-2-3 Les barrières sociologiques : .....	60
3-2-4 Les barrières économiques .....	61
Conclusion .....	62

## **Chapitre 03**

### **Analyse des déterminants de la présence des banques étrangères en Algérie Cas de la ville de Bejaïa**

Section 01 : Béjaïa « Découverte de sa ville et de son secteur Bancaire » .....	64
1- Présentation de la wilaya de Bejaïa .....	64
1.1. Economie de la wilaya .....	64
1-2 Foncier industriel : .....	65
2- La présentation du secteur bancaire de la ville de Bejaïa.....	66
Section 02 : Enquête de terrain auprès des banques étrangères de la ville de Bejaïa.....	67
1- La démarche méthodologique de l’enquête : .....	67
1-1 Population de l’étude .....	67
1-2 Echantillonnage.....	68
1-3 Outils de collecte d’informations.....	68
1-4 Déroulement de l’enquête .....	69
1-5 Les difficultés rencontrées : .....	70
2- Analyse des entretiens :.....	70
2-1 Banque ABC : .....	71
2-2 Salam Banque : .....	72
2-3 Trust banque : .....	72
2-4 The Housing Bank : .....	74
2-5 Fransabank eldjazair : .....	74
3- Synthèse : .....	75

Conclusion : ..... 80

**Conclusion générale..... 82**

**Bibliographie**

**Annexes**

**Table des matières**

**Résumé**

# Résumé



## **Résumé**

La multinationalisation des banques a connu une expansion remarquable, se manifestant par des implantations dans divers pays du monde sous différentes formes. Depuis l'ouverture de son système bancaire aux investissements étrangers, l'Algérie est devenue l'une des destinations les plus attrayantes pour les banques étrangères, qui continuent d'étendre leurs réseaux bancaires dans différentes villes du pays. Dans ce travail, nous avons essayé de mettre en lumière les concepts théoriques de l'implantation bancaire étrangère ainsi que les principales caractéristiques du système bancaire algérien, tout en s'appuyant sur les facteurs déterminants du choix d'implantation des banques étrangères présentes dans la ville de Bejaïa, à travers une étude de terrain.

**Mots-clés :** Banques étrangères, implantations, déterminants d'implantation, Algérie.

## **Summary**

The multinationalization of banks has experienced a remarkable expansion, manifested by establishments in various countries of the world in different forms. Since opening its banking system to foreign investments, Algeria has become one of the most attractive destinations for foreign banks, which continue to expand their banking networks in different cities of the country. In this work, we have attempted to highlight the theoretical concepts of foreign bank implantation as well as the main characteristics of the Algerian banking system, while relying on the determining factors for the choice of implantation of foreign banks present in the city of Bejaïa, through a field study.

**Keywords:** The multinationalization of banks, implantation, implantation of foreign banks, Algeria.